

Conseil d'administration Séance plénière n° 264

du 4 novembre 2021

PROCÈS-VERBAL

1. Diffusion.....	2
2. Ordre du jour	3
3. Procès-verbal.....	5
4. Liste de présence.....	51

Conseil d'administration Séance plénière n° 264

du 4 novembre 2021

Diffusion

Diffusion :

- Madame la Ministre de la Transition écologique (1 ex.)
(Voie administrative : Direction de l'eau et de la biodiversité)
- Madame et Messieurs les Préfets des régions de la circonscription du bassin Loire-Bretagne (1 ex.)
- Mesdames et Messieurs les membres du conseil d'administration (1 ex.)
- Mesdames et Messieurs les participants de droit (1 ex.)
- Autres agences de l'eau (1 ex.)

Conseil d'administration

Séance plénière

Jeudi 4 novembre 2021

Participer à la réunion Zoom
<https://us06web.zoom.us/j/81564183807>

ID de réunion : 815 6418 3807

Ordre du jour

pour délibération du CA : D
pour information : I

Accueil des nouveaux membres du conseil d'administration

INSTANCES DE BASSIN

1. Élection du(de la) 1^{er(ère)} vice-président(e) du conseil d'administration D
2. Élection du(de la) président(e) de la commission des Aides D
3. Composition du bureau du conseil d'administration D

BUDGET

1. Budget rectificatif n° 3 de l'année 2021 D
2. Adaptation de programme D
3. Admissions en non-valeur D

PROGRAMME

1. Révision du 11^e programme d'intervention à mi-parcours :
 - Examen des documents de mise en œuvre révisés à valider par le conseil d'administration (règles générales, fiches action et maquette par ligne programme) D
2. Mise en œuvre du 11^e programme :
 - Lancement d'un appel à projets 2021-2022 en faveur des Plans Nationaux d'Action D

- Modification du modèle de convention pour le partenariat départemental (conseils départementaux) pour la période 2022-2024..... D
3. Programmes de développement rural régionaux (PDRR) :
- Période de transition 2021-2022 : ajustement des montants programmés par l'agence de l'eau pour l'année 2021 et préparation financière de la programmation pour 2022
 - Information sur la future programmation 2023

AIDES

- Décisions d'attribution des Aides D
- Suites de la commission des Aides réunie le 13 octobre 2021
 - Suites de la commission Communication et action internationale réunie le 12 octobre 2021

ÉVALUATION

- Programmation 2022-2023 du plan d'évaluation 2019-2024 I
- Thématiques d'évaluation du plan pluriannuel pour la période 2022-2023

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme la Présidente :

Bonjour à tous. Je vous propose que nous commençons notre séance. Nous sommes encore en mode mixte présentiel et distanciel. Vu les remontées des statistiques, cela risque de durer encore un petit moment malheureusement.

Je rappelle que le comité de bassin qui s'est réuni le 7 octobre dernier a élu un nouveau président en la personne de M. Burlot, les trois représentants des collectivités territoriales manquants pour siéger dans notre conseil, ainsi que le président de la commission mixte Programme, comité de bassin et conseil d'administration de l'Agence, M. Albert.

Je rappelle que nous procéderons aujourd'hui à l'élection du président ou de la présidente de la commission des Aides.

Notre conseil d'administration est aujourd'hui au complet. Je propose que les nouveaux membres se présentent.

Mme BERNARD :

Bonjour à toutes et à tous. Je suis agricultrice de cœur et je représente la région Pays de la Loire. Je suis vice-présidente de la région Pays de la Loire en charge de tout ce qui est alimentation, agriculture, le monde de la mer et le monde de la forêt.

M. BRIDET :

Bonjour à toutes et à tous également. Je suis chartrain. Je suis architecte de profession. Par ailleurs, je suis, depuis cet été, vice-président à la région Centre-Val de Loire en charge de l'eau, de la qualité de l'air, des rivières, de la Loire, de la condition animale, de la biodiversité et des parcs naturels régionaux. Je suis ravi d'être parmi vous.

Mme la Présidente :

Bienvenue. Puis, Mme Rousset que l'on ne présente plus pour la Haute-Loire mais à qui je vais donner la parole.

Mme ROUSSET :

Je représente les départements, en particulier le département de la Loire où je suis déléguée à l'eau. Je suis toujours très contente de travailler dans ces instances.

Mme la Présidente :

Je suis ravie de vous avoir tous les trois et surtout que nous soyons au complet. Je vais laisser notre directeur général faire l'appel.

M. GUTTON :

C'est un petit exercice obligatoire mais qui permet aux nouveaux arrivants de mieux connaître les membres du conseil d'administration.

M. Gutton procède à l'appel nominal.

M. GUTTON :

Je dois faire un petit rappel sur la déontologie, notamment pour les nouveaux. C'est un avertissement général. Il est vrai que nous progressons sur ces questions au fil des années. En tout cas, la société est de plus en plus exigeante. Je rappelle que tout administrateur qui s'estime être en situation de conflit d'intérêt au regard de l'ordre du jour de ce conseil d'administration doit en informer la présidente.

Je le signale parce que quelquefois, du fait des différents mandats, vous pouvez être amenés à être présents dans une structure avec laquelle l'Agence contractualise par exemple. Donc n'hésitez pas à le signaler avant le vote pour que nous puissions le noter et que vous ne participiez pas au vote. S'il y a des discussions sur un dossier qui vous intéresse directement, vous devrez quitter la salle à ce moment-là.

Je n'ai pas refait le point sur les déclarations d'intérêt mais nous avons dû aussi solliciter les nouveaux administrateurs pour qu'ils puissent remplir leur déclaration d'intérêt dont peut disposer la présidente afin de s'assurer ensuite du respect des règles déontologiques.

Mme la Présidente :

Je vous propose que nous attaquions notre ordre du jour.

ÉLECTION DU / DE LA 1^{ER(E)} VICE-PRÉSIDENT(E)

Point « instances de bassin » n° 1 de l'ordre du jour

Mme la Présidente :

Nous avons un certain nombre de points qui concernent les instances, avec notamment l'élection du premier ou de la première vice-président(e). Je rappelle que ce mandat de vice-président(e) est valable pour la durée de mandat de trois ans restant à courir à compter du 9 mars 2021. Le vote peut avoir lieu puisque le quorum est atteint. Je vous demande qui est candidat.

M. GUTTON :

M. Gandrieau a d'ores et déjà adressé sa candidature. Nous notons que M. Bridet a levé la main ; nous imaginons que c'est aussi pour se porter candidat.

M. BRIDET :

Cette candidature exprime, malgré mon côté novice dans les instances, ma conviction et mon souhait de porter notamment ma délégation à la biodiversité que j'incarne à la Région comme devant être vraiment portée au plus haut dans les préoccupations qui sont les nôtres et dans les sujets liés à la gestion de la qualité de la ressource et du cycle de l'eau. C'est essentiellement à travers cette exigence qui est la mienne de ne pas avoir oublié mes prérogatives en la matière que je présente ma candidature.

M. GANDRIEAU :

Je suis candidat. C'est une candidature collective qui m'a été sollicitée par bon nombre d'élus. J'ai accepté de poser cette candidature. C'est la démission de M. Albert qui fait qu'il y a un vote aujourd'hui. En effet, M. Albert a fait le choix de prendre la commission mixte Programme et de ne pas la cumuler avec la première vice-présidence. S'il n'avait pas démissionné, il n'y aurait pas d'élection.

Je ne suis pas un novice, c'est clair. Je suis reconnu comme étant là depuis quelques années, depuis 2008. J'ai une expérience des instances, une connaissance reconnue de ces instances. J'ai démarré certes du côté des usagers. Toutefois, je suis depuis plusieurs années dans le collège des collectivités.

Je suis assez assidu, il me semble. J'apporte beaucoup de ma personne pour que les choses avancent. Je suis reconnu comme étant plutôt un constructeur. Je co-construis avec les instances, y compris l'État, même si nous pouvons ne pas toujours être tous en phase. Cependant, je suis quelqu'un qui est beaucoup à l'écoute et qui souhaite, dans ce rôle de premier vice-président, être à l'écoute de tous les membres du conseil d'administration pour pouvoir les rapporter parce qu'il y a des avis qui sont parfois différents. Il y a parfois des doléances. Il y a parfois même des

revendications. Je suis plutôt quelqu'un qui est reconnu comme étant, depuis plusieurs années, dans un rôle de conciliateur sur le territoire où je suis.

Je suis vendéen, maire d'une petite commune de Vendée, vice-président de la communauté de communes, vice-président de Vendée Eau, donc dans le domaine de l'eau potable, dans le domaine de la Gemapi et dans le domaine de l'assainissement collectif. Je touche un peu de tous les domaines aujourd'hui, avec une connaissance approfondie du milieu agricole qui a beaucoup évolué. Je pousse énormément sur cette évolution, vers où nous devons aller.

Je suis reconnu comme étant quelqu'un qui prend acte des changements climatiques à venir et qui arrive à l'exprimer sur le terrain. Je suis dans la co-construction et dans un rôle de premier vice-président aux côtés de la présidente. Je ne conçois pas un rôle de vice-président en opposition à la présidente. C'est quelque chose que je ne connais pas. Quand j'accepte ce rôle, c'est que je co-construis. Je me présente donc comme étant à vos côtés, à côté de l'État, même si quelquefois il peut y avoir des désaccords. Je serai là pour vous soutenir.

Après, ce rôle de premier vice-président, c'est pour vous remplacer. Tout ce que je souhaite, c'est de ne jamais avoir à le faire, c'est-à-dire que vous soyez toujours présente, le plus longtemps possible, et que nous soyons à vos côtés pour apporter quelque chose qui me semble compliqué aujourd'hui, à savoir le manque de moyens que nous pouvons avoir par rapport aux objectifs que nous nous fixons. Il faut que nous fassions des choix, qui sont toujours très compliqués. C'est un travail d'équilibriste que nous faisons pour essayer d'avancer, pour que nous atteignions le bon état. Un de mes rêves, c'est d'améliorer la situation aussi bien en matière agricole qu'environnementale. Je suis quelqu'un qui essaie de faire en sorte que les milieux se retrouvent en bon état quand je partirai dans quelques années.

Je me mets dans ce rôle-là. Je n'attends pas grand-chose mais je maintiens ma candidature. Je vous remercie.

M. ALBERT :

Mme la Présidente, je voudrais dire un petit mot parce que j'ai beaucoup œuvré pour que nous ayons un consensus d'élus chaque fois dans cette instance et notamment par rapport au conseil d'administration. Je ne voudrais pas que ces deux candidatures apportent de la zizanie dans la cohésion que nous pouvons avoir les uns et les autres. J'apporte mon soutien à la candidature de M. Gandrieau. Je ne doute pas de la faculté de M. Bridet à être à la hauteur de la tâche mais je pense que M. Gandrieau a l'expérience de l'Agence. Notre groupe avait souhaité le porter à cette candidature.

Mme la Présidente :

Merci de cette précision. S'il n'y a pas d'autres prises de parole, je vous propose donc de passer au vote avec cet outil que nous affectionnons tant, à savoir Provote.

M. GUTTON :

Prudemment, nous avons prévu d'utiliser Provote. Vous avez dû recevoir le lien qui va vous permettre de voter - là, je m'adresse évidemment à ceux qui sont administrateurs -, puis également pour les pouvoirs que vous avez. Si vous avez une difficulté pour voter, n'hésitez pas à le signaler. Soit nous pourrions vous appuyer, soit éventuellement nous prendrions votre vote séparément. Pour ceux qui sont en présentiel, Valéry Morard va se rapprocher de vous discrètement, dans le respect de la neutralité des services de l'Agence de l'eau.

Mme la Présidente :

Je clos le vote.

M. MORARD :

En tenant compte des voix données à part, cela fait 18 voix pour M. Gandrieau, 6 voix pour M. Bridet et 7 votes blancs.

Mme la Présidente :

Félicitations à M. Gandrieau, notre nouveau premier vice-président.

- *Élection à la vice-présidence du conseil d'administration.*
- ***M. James Gandrieau est élu à la majorité premier vice-président du conseil d'administration.***

**ÉLECTION DU PRÉSIDENT OU DE LA PRÉSIDENTE
DE LA COMMISSION DES AIDES**

Point « instances de bassin » n° 2 de l'ordre du jour

Mme la Présidente :

Nous continuons dans les élections. Il s'agit maintenant d'élire le président de la commission des Aides pour une durée de mandat de trois ans qui reste à courir à compter du 9 mars 2021. J'appelle les candidats à se manifester.

M. GUTTON :

Pour l'instant, nous avons reçu deux candidatures, celle de Mme Gallien, maire de Vorey-sur-Arzon, à la confluence de l'Arzon et de la Loire, puis également celle de M. Deguet qui a transmis très récemment sa candidature.

M. DEGUET :

Je vous propose de me laisser la parole en premier. J'ai déposé ma candidature sans savoir que Mme Gallien avait déposé la sienne. Je suis actuellement vice-président de la commission des Aides. J'ai exercé la fonction de président à titre provisoire après le départ de M. Noyau. J'imaginai que je pouvais être utile à ce poste.

Ceci dit, je n'ai pas de raison particulière de penser que nous ne puissions pas faire un très bon tandem avec Mme Gallien. Je lui ai téléphoné ce matin en lui disant que j'étais déjà vice-président et que je n'aspirais pas à être à la fois les deux, bien entendu. Nous allons donc éviter probablement une deuxième élection. Je retire donc ma candidature en sa faveur, avec l'idée qu'une équipe à la tête d'une commission des Aides, c'est plutôt une bonne chose.

Je vais en profiter pour dire que le travail que j'ai accompli en tant que président, je le trouvais extrêmement intéressant parce qu'il m'a permis d'avoir une connaissance de l'Agence que je n'avais pas complètement à l'occasion des réunions. Cela permet de travailler un certain nombre de choses et de poser des questions. Vous le savez, je n'arrive pas à m'empêcher d'en poser en séance mais parfois, on gagne du temps à pouvoir les poser aux services avant. Malheureusement pour vous, à partir de maintenant, je recommencerai peut-être à les poser en séance.

Mme GALLIEN :

Bonjour à toutes et à tous. D'abord, j'avais prévu de monter à Orléans mais le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation a changé de date et arrive tout à l'heure, donc je vous prie de m'excuser. Je serai présente physiquement aux réunions de la commission des Aides, parce que rien ne remplace le travail physique. Je remercie M. Deguet de m'avoir appelée tout à l'heure. J'accepte bien volontiers d'ores et déjà, si je suis élue, de travailler avec vous, M. Deguet puisque vous avez de l'expérience dans le domaine.

Je voudrais juste dire que je suis maire de Vorey-sur-Arzon, qui pourrait s'appeler « sur Loire » aussi. C'est une commune de Haute-Loire de 1 450 habitants l'hiver. La population double en été parce que nous avons des touristes. Cette commune compte à la fois 2 industries, 20 agriculteurs,

1 association de pêche et des associations environnementales. En bas, nous sommes à 500 m d'altitude et en haut, à 900 m d'altitude.

Travailler avec l'ensemble des usagers de l'eau que sont aussi les citoyens et les collectivités, cela fait partie de ce que j'ai pu expérimenter au niveau de la mairie puisque je suis maire depuis treize ans.

Surtout, ce que j'ai apprécié à l'Agence de l'eau et ce que j'apprécie toujours, c'est vraiment ce parlement de l'eau. Je suis élue depuis quelques années. J'ai pu participer à la fin du 10^e programme et surtout à l'élaboration et à toutes les négociations du 11^e programme avec l'ensemble des usagers, services et collectivités. Je trouve qu'aboutir à une politique équilibrée et qui consiste à travailler sur le grand cycle et le petit cycle, nous n'avons rien fait de mieux jusqu'à présent.

Comme le disait aussi M. Gandrieau, nous allons essayer de tendre au maximum vers le bon état sur cet immense espace de bassin Loire-Bretagne. J'aurai à cœur d'être à l'écoute des enjeux des littoraux, des terres et de l'ensemble des usagers si vous m'offrez votre confiance, puis de travailler avec M. Deguet et l'ensemble des membres de cette commission et du conseil.

Mme la Présidente :

Merci pour cette déclaration. Nous sommes évidemment sensibles aux enjeux de collaboration que vous posez d'entrée de jeu avec votre candidature. Je vous propose que nous passions au vote.

[Vote]

Mme la Présidente :

Je clos le vote.

M. GUTTON :

Mme Gallien obtient 28 voix et il y a 3 bulletins blancs.

Mme la Présidente :

Félicitations à Mme Gallien, notre nouvelle présidente de la commission des Aides.

- *Élection à la présidence de la commission des Aides.*
- ***Mme Cécile Gallien est élue à la majorité présidente de la commission des Aides (28 voix).***

Mme GALLIEN :

Merci pour votre confiance.

COMPOSITION DU BUREAU DU COMITÉ DE BASSIN

Point « instances de bassin » n° 3 de l'ordre du jour

Mme la Présidente :

Je vous propose que nous passions au dernier point concernant la gouvernance, qui consiste en une délibération pour acter une évolution de la composition du bureau. Je vous rappelle que nous

avons décidé de repousser cette délibération après les élections régionales et départementales et après le renouvellement partiel de notre conseil d'administration afin de ne pas figer les choses et d'être bien au complet pour décider de la nouvelle configuration.

Je rappelle que le bureau est un organe important qui doit préparer les processus de décision du conseil d'administration pour anticiper les difficultés qui pourraient se poser en séance, mais surtout aussi, en respectant le travail des commissions qui est vraiment conséquent au sein de l'Agence. Le souhait, c'est que le bureau puisse représenter de manière équilibrée la complétude de la composition du conseil d'administration. Je vais laisser la parole à M. Gutton pour nous présenter les évolutions que nous vous proposons.

M. GUTTON :

À la suite des échanges que nous avons pu avoir à l'arrivée de la nouvelle présidente du conseil d'administration, Mme Engström, nous avons proposé d'élargir un peu la composition du bureau de façon à s'assurer que l'ensemble des usagers puissent être représentés au bureau du CA, ce qui n'était pas le cas par le passé.

Nous proposons donc 12 membres en reprenant la répartition entre différents collèges, en nous souvenant qu'il y a dorénavant un collège des usagers économiques et un collège des usagers dits non économiques. Cela ferait :

- 4 représentants pour l'État, avec la présidente du conseil d'administration, dont le président de la commission Budget et finances, donc le DRFIP, puisqu'il est prévu que dans ces 12 membres soient intégrés les vice-présidents du conseil d'administration et les présidents de commission ;
- 4 représentants pour le collège des collectivités, dont M. Gandrieau en tant que vice-président, Mme Gallien en tant que présidente de la commission des Aides, M. Albert en tant que président de la commission Programme, donc il reste une place à pourvoir au sein du collège des collectivités ;
- 2 représentants pour le collège des usagers non économiques, dont Mme Bruny en tant que présidente de la commission Évaluation et membre du bureau, donc il reste une place à pourvoir ;
- 2 représentants pour le collège des usagers économiques, dont Mme Schaepelynck en tant que vice-présidente et également membre du bureau, donc il reste aussi une place à pourvoir.

L'idée est de pouvoir délibérer sur cette composition en demandant ensuite à chaque collège de proposer la personne qui viendrait prendre la place à pourvoir puisque finalement, les chiffres montrent que c'est un représentant à désigner en sus des vice-présidents et présidentes de commission.

Mme la Présidente :

Y a-t-il des commentaires ou des questions ?

M. DEGUET :

J'ai une question sur l'étape d'après. Je suis évidemment favorable à la proposition que vous faites qui me paraît à la fois équilibrée et intelligente. On commence par mettre les gens eu égard à leur fonction, ensuite on complète de manière à équilibrer par collège.

La question que je me pose, c'est l'étape d'après. Grosso modo, si nous regardons dans le collège des élus, il en manque un. Dans le collège des usagers économiques, il en manquera un, dans le collège des usagers non économiques un et dans le collège de l'État probablement deux, si je ne me trompe pas. Cela doit être à peu près cela.

M. GUTTON :

Oui, c'est cela puisque le DRFIP sera membre de droit, donc il restera deux représentants à désigner.

M. DEGUET :

La question que je vous pose est : souhaitez-vous que nous déterminions les trois ou quatre personnes maintenant ? Après ? Plus tard ? Comment cela fonctionne-t-il ? C'était un peu difficile à préparer dans la mesure où nous ne savions pas combien cela ferait.

M. GUTTON :

Certes puisqu'il fallait attendre de toute façon les résultats des élections de ce matin. Tout est possible. Soit vous indiquez d'ores et déjà, en concertation avec votre collègue, le représentant ou la représentante au sein du bureau, sachant qu'il faut tendre vers la parité. Je le rappelle puisque le conseil d'administration est paritaire, nous devons pouvoir arriver aussi à la parité au sein du bureau. Puis, si aujourd'hui vous n'avez pas pris de position, cela peut se faire dans les semaines qui viennent. Cependant, il faudrait aboutir assez vite pour que nous puissions installer le bureau. En revanche, ce que nous proposons aujourd'hui, c'est la délibération sur la composition.

Mme la Présidente :

Nous actons d'abord le principe. Puis, nous vous proposons, pour la prochaine fois, de nous faire remonter vos candidatures et nous acterons la composition du bureau.

M. GUTTON :

Comme nous nous réunissons d'ici la fin de l'année, c'est effectivement possible.

M. DEGUET :

Cela me paraît plus simple. Honnêtement, nous avons commencé à nous poser des questions. En même temps, il y avait tellement d'hypothèses.

M. GUTTON :

À l'issue de ce CA, si vous votez la délibération proposée, nous vous écrirons en précisant la composition qui est liée aux vice-présidences et présidences et en indiquant le nombre de représentants ou représentantes qu'il faut que chacun puisse proposer en concertation. À charge pour vous d'organiser votre mode de désignation au sein de votre collègue. En cas de difficulté, on pourra procéder à un vote au sein du collègue concerné si nécessaire. L'idéal, c'est plutôt que cela se fasse par consensus comme vous avez pu le faire aujourd'hui.

M. MORARD :

Un travail de concertation entre collègues vraisemblablement est souhaitable pour viser la parité.

M. GUTTON :

Ce n'est pas obligatoire mais c'est souhaitable, sachant qu'une part importante de la composition est fixée par les élections de vice-présidence et de présidence. Il me semble que nous devons être à peu près paritaires au conseil d'administration. Dans les présidences de commission, nous avons fait un saut gigantesque.

M. DEGUET :

Côté « usagers », c'est bon. Les deux qui y sont, ce sont des femmes.

M. GUTTON :

Je pense que c'est à peu près ainsi dans tous les collèges.

Mme la Présidente :

Nous mettons cette nouvelle composition au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

- *Règlement intérieur du conseil d'administration.*
- **Adoptée à l'unanimité.**

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2021-78 du 4 novembre 2021.

BUDGET RECTIFICATIF N° 3 DE L'ANNÉE 2021

Point « budget » n° 1 de l'ordre du jour

Mme la Présidente :

Je vous propose que nous passions aux délibérations concernant la thématique budget. Je remercie M. Albert qui a bien voulu présider la commission Budget et finances qui s'est réunie le 14 octobre dernier en l'absence de notre DRFIP, M. Dalles. Je vous donne la parole pour que vous puissiez nous présenter les travaux de la commission en ce qui concerne le budget rectificatif numéro 3.

M. ALBERT :

Nous avons trois points à l'ordre du jour, le budget rectificatif numéro 3 du budget 2021, l'adaptation programme et l'admission en non-valeur. Un point sur le plan de relance a été fait par rapport à l'ajustement des montants 2021 qui étaient portés à 10 893 091 €, inscrits initialement au budget initial pour 10 809 100 €, et à l'ajustement des crédits prévus pour les intérimaires pour un montant diminué de 868 €.

Ensuite, nous avons eu les annulations et réductions des services extérieurs, donc les annulations et réductions sur titre. Afin de pouvoir réaliser l'ensemble des annulations sur l'exercice 2021, un complément d'autorisation d'engagement et de crédit de paiement est nécessaire à hauteur de 700 k€, portant le montant à 2,7 M€.

Mme la Présidente :

Sur ce premier point, y a-t-il des questions ou des remarques ? S'il n'y en a pas, je vous propose de passer à l'adoption de la délibération en question. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

- *Budget rectificatif n° 3 - 2021.*
- **Adoptée à l'unanimité.**

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2021-79 du 4 novembre 2021.

ADAPTATION DE PROGRAMME N° 9

Point « budget » n° 2 de l'ordre du jour

M. ALBERT :

L'adaptation de programme se fait au fil de l'évolution de la maquette financière. Nous avons besoin, notamment sur le domaine 2 « amélioration de la qualité - service eau potable » de renforcer de 4 M€ par rapport aux collectivités qui ont fortement investi, par rapport au plan de relance et par rapport au plan de l'Agence dans ce domaine.

Ensuite, il s'agit dans le domaine 3 de prendre sur la ligne 13 qui est la ligne des industriels, laquelle a été sous-consommée cette année. Nous proposons donc de prendre 500 k€ sur cette ligne 13.

Mme la Présidente :

Y a-t-il des questions sur ces ajustements ? Il n'y a pas de remarque, donc je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des votes contre ?

- 11^e programme d'intervention (2019-2024) - Adaptation n° 9.
- **Adoptée à l'unanimité.**

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2021-80 du 4 novembre 2021.

TITRES PROPOSÉS EN ADMISSION EN NON-VALEUR

Point « budget » n° 3 de l'ordre du jour

M. ALBERT :

Les administrateurs ont posé des questions sur une société qui existe toujours pour un montant à porter en non-valeur de 57 201,60 €. Sinon, les autres cas n'ont pas appelé de commentaires particuliers. La commission a émis un avis favorable à l'unanimité sur le projet de délibération.

Mme MONNIER :

Effectivement, une question avait été posée concernant la société Chive, à laquelle j'avais répondu.

Il y a également eu une question sur la société Socardel. On nous demandait pourquoi les créances étaient admises en non-valeur. J'ai répondu dans le rapport de présentation de la commission que c'est une société pour laquelle nous avons fait une demande Ficoba. La saisie bancaire s'était avérée avec un débit de compte, donc nous ne pouvions pas faire une saisie bancaire sur cette entreprise. Le dossier a donc été transmis à un huissier. L'huissier nous a renvoyé notre dossier avec des créances irrécouvrables. C'est ainsi que nous proposons l'admission en non-valeur pour les créances de cette société.

M. GUTTON :

Nous reviendrons devant le conseil d'administration dans les mois qui viennent pour vous proposer sans doute une procédure spécifique pour ne pas engager de poursuite sur des montants inférieurs à un certain seuil. Cela pourrait être 100 ou 150 €. En fait, les frais de mise en œuvre, notamment les frais d'huissier, sont souvent supérieurs à ce que nous pouvons récupérer. C'est un gros travail de la part de l'Agence comptable en termes de procédure. Nous nous inspirerons de ce

qui est fait dans d'autres agences de l'eau. Puis, nous vous ferons une proposition dans les mois qui viennent.

Mme la Présidente :

S'il n'y a pas d'autres prises de parole, je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

- *11^e programme d'intervention (2019-2024) - Titres proposés en admission en non-valeur.*
- **Adoptée à l'unanimité.**

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2021-81 du 4 novembre 2021.

RÉVISION A MI-PARCOURS DU 11^E PROGRAMME D'INTERVENTION

Point « programme » n° 1 de l'ordre du jour

M. ALBERT :

Nous avons trois points à voir : les règles générales d'attribution, les fiches-actions et la maquette financière par ligne programme.

Concernant les règles générales d'attribution, une discussion avait porté sur le plafonnement de demande d'aide pour les travaux. Il était fixé à 5 k€ dans le 11^e programme. Nous avons donc prévu de le porter à 10 k€ dans le cadre de la révision du 11^e programme. Après discussions notamment avec l'amont, nous avons proposé que ce soit porté à 8 k€. Cela a été voté à l'unanimité par la commission Programme. Vous avez la délibération en page 48.

Mme la Présidente :

Y a-t-il des questions ou des commentaires ? Là, nous avons trois délibérations. Je vous propose un vote groupé s'il n'y a pas d'objection.

M. DEGUET :

Mme la Présidente, premièrement, même si vous faites trois votes groupés, nous aurions déjà un problème parce que dans le deuxième vote, il y a un paquet de fiches complet pour lesquelles nos positions sont contrastées.

Mme la Présidente :

Nous ne faisons donc pas de vote groupé. Aucun problème...

M. DEGUET :

Si en plus vous mettez le premier et le dernier, nous allons voter contre et ce serait stupide.

Mme la Présidente :

Il n'y a aucun problème. Je vous propose que nous mettions au vote les modifications des règles générales d'attribution et de versement des aides. Y a-t-il des abstentions ? (3 abstentions). Y a-t-il des votes contre ? Il n'y a pas de vote contre. Le reste vote pour.

- 11^e programme d'intervention (2019-2024) - Modification des règles générales d'attribution et de versement des aides pour la révision du 11^e programme.
- **Adoptée à la majorité (30 voix pour, 3 abstentions).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2021-82 du 4 novembre 2021.

M. ALBERT :

Mme la Présidente, je suis surpris de ces abstentions sur les règles générales. Je pense qu'il faudrait que nous ayons une discussion avec les usagers sur ce point, sachant qu'il y avait unanimité à la commission.

Concernant les fiches-actions, 40 fiches-actions sont proposées à modification. Il y a une partie des fiches-actions qui n'avaient pas connu de modification notoire, donc qui n'avaient pas posé de problème et qui avaient été votées à l'unanimité. À la dernière commission Programme, 5 fiches-actions notamment ont été votées à l'unanimité (gestion foncière, milieux humides, substitution hors irrigation, connaissance prélèvement et gestion des prélèvements).

Nous avons ensuite la partie « MAC continuité écologique » qui a fait l'objet d'1 abstention et de 29 voix pour.

L'information-sensibilisation a été un élément fort discuté lors de la commission, d'où l'inquiétude notamment des associations. Là, nous avons eu 5 abstentions et 25 voix pour, avec une clause de revoyure à un an pour examiner la nouvelle procédure, notamment s'il y avait des pertes de subvention pour les associations.

Pour la création de retenues, nous avons eu 8 votes contre, 2 abstentions et 20 votes pour.

Pour l'accompagnement des Sage, il y a eu unanimité.

La réutilisation des eaux traitées a aussi soulevé quelques interrogations, notamment par rapport au projet Jourdain où nous avons eu 7 abstentions et 23 voix pour.

Ces fiches-actions ont donc été votées avec une large majorité.

Mme la Présidente :

Merci beaucoup pour la transparence et le détail des votes point par point. Y a-t-il des prises de parole ?

M. DEGUET :

J'ai défloré mon propos tout à l'heure en disant que nous avons besoin de voter différemment parce que nous pourrions voter contre. Je voudrais réexpliquer ce vote. C'est un vrai travail de la commission Programme. Il y a eu des écritures successives. À la fin, quand on regarde, il faut faire un bilan de ce que cela donne au bout du compte.

Je voudrais d'abord dire que sur la fiche inf 1, le travail qui a été fait, nous le saluons. Nous trouvons que c'était important et que cela se termine par l'idée que nous allons continuer à regarder comment cela se passe. Ce point 4 de la délibération, nous le considérons comme un élément très positif.

Par ailleurs, il y a eu un certain nombre de discussions sur la question qui motive notre vote contre, c'est celle qui concerne toute la gestion quantitative. Je veux souligner que notre point de vue est parfaitement clair, c'est : pas de bassine s'il n'y a pas de PTGE avant et pas de bassine si l'on n'est pas en ZRE. C'est tout à fait clair.

Je veux ici redire que nous avons une position sur les PTGE qui est très favorable à condition que ce soient de vrais PTGE et que ce ne soient pas des prétextes à faire autre chose que ce qui est prévu dans les PTGE.

Nous n'accepterons pas non plus les PTGE alibis qui viendraient après des décisions déjà prises.

Nous n'acceptons pas l'extrême précipitation qui est en train d'apparaître de-ci de-là avec des travaux qui commencent alors que les procédures ne sont pas menées à terme, avec une espèce de pression qui est faite partout en disant : il faut absolument être efficace sur des questions, etc.

Je veux dire ici que nous allons avoir un vote qui est conforme à ce que nous avons fait en permanence dans la commission Programme. Nous avons essayé de faire modifier tout ce qui pouvait l'être. Nous estimons qu'au bout du compte, nous sommes sur un mode de gestion de la gestion quantitative qui continue des pratiques qui existaient auparavant, qui les empire et qui n'est absolument pas une bifurcation, une façon de prendre en compte les réels problèmes qui sont devant nous et les problèmes d'adaptation.

En gros, nous pensons que cela favorise à peu près toujours le même type d'agriculture, dont nous pensons qu'elle est en partie la cause de beaucoup de problèmes qui sont dans le bassin. Par conséquent, sur ces fiches, notre position a été dite très clairement. Ce sont trois ou quatre fiches sur un paquet d'une centaine probablement. Étant donné l'importance du sujet en ce moment, nous estimons que cela justifie amplement de voter contre le paquet.

M. DORON :

Je m'associe bien évidemment sur la fiche QUA concernant les retenues de substitution et la question de la gestion quantitative parce que nous sommes bien loin du compte et bien loin du cadre qui avait été fixé, notamment dans les grandes orientations nationales. Une fois de plus, je m'étonne personnellement que nous puissions être confrontés à de telles dérives dans la façon dont on s'approprie des orientations nationales et ensuite de la façon dont on les dilue au niveau local, notamment dans ces fiches dans l'accompagnement financier.

Mon observation principale va tourner bien évidemment autour de la fiche MAQ3. Il ne s'agit pas d'une question de vitesse parce que je pense qu'en matière de vitesse, notamment sur la continuité écologique, nous sommes plutôt en train de réduire considérablement la vitesse, la voilure et les ambitions, avec toutes les conséquences que cela implique en matière d'atteinte du bon état écologique et de préservation de la biodiversité, et ce, au mépris d'autres considérants, et surtout, sur le fait qu'à cela s'ajoutent, dans bon nombre de cas, les manques de moyens des services déconcentrés de l'État, voire l'inaction des services de l'État, voire la faillite des services de l'État dans ces dossiers et de manière récurrente, qui plus est sur des dossiers qui sont identifiés comme des ouvrages prioritaires.

Ma remarque va être très claire - je l'ai déjà dit en conseil d'administration - c'est que je m'étonne que l'on puisse anticiper au sein de ce conseil d'administration et à travers la révision de cette fiche une décision ou une orientation qui pourrait émaner de la réunion qui doit intervenir au niveau inter-agences et Ministère pour définir notamment le cadre d'intervention de la restauration de la continuité écologique sur les cours d'eau classés en liste 2 au titre de l'article L. 214-17 du code de l'Environnement, tel qu'il est d'ailleurs évoqué et tel que l'on essaye de l'instrumentaliser dans la façon dont on propose la modification de cette fiche.

Je suis personnellement à la fois heurté, choqué et en même temps interrogatif de ma place ici aujourd'hui, sachant qu'à un moment donné, il va falloir aussi que nous ayons un cadre et que nous le respections. Trop souvent, dans ces questions, je m'aperçois que l'on anticipe de ce côté, on anticipe me semble-t-il une position nationale qui voudrait afficher de la cohérence et de l'objectivité à travers une analyse juridique des conséquences du vote de l'article 49 de la loi Climat et Résilience.

Si l'on veut effectivement sacrifier les cours d'eau et la biodiversité au profit des turbines hydroélectriques, que l'on nous le dise clairement. Je pense que ce n'est pas la peine que nous continuions à gaspiller notre énergie, notre temps et notre argent.

M. ALBERT :

Je veux bien répondre mais pas au nom de l'État, je laisse à Mme la Préfète et M. le Directeur ce rôle. Simplement, dans la commission, il y a eu beaucoup de discussions. Des propositions des usagers ont quand même été acceptées sur certains points et notamment sur un verbe qui posait question à la profession agricole.

Il avait été aussi rappelé que de toute façon, il y a bien le Sdage, et derrière nous avons bien, pas cette épée de Damoclès, mais ce contrat qui nous lie avec le Sdage. Nous avons bien ce lien entre chaque fiche et le nouveau Sdage et ce qu'il pourra emmener derrière lui. Je pense qu'il ne faut pas non plus que les associations se sentent frustrées par rapport à ces fiches-actions. Chaque fois, ce sera en rapport avec le Sdage qui va être voté prochainement.

Nous avons bien discuté sur les sujets. Je pense avoir été dans une voie qui est de nature à rassurer les associations.

M. GUTTON :

Je veux bien dire deux mots sur la continuité écologique. Je crois que nous en avons déjà parlé. Je vais plagier peut-être la présidente du conseil d'administration mais la loi, c'est la loi. On peut ne pas être d'accord avec la loi mais nous devons appliquer la loi. Je ne m'imagine pas ne pas appliquer la loi. Je n'ai pas envie qu'un tribunal administratif demain, après une attaque des Amis des moulins, juge que l'Agence de l'eau n'a pas appliqué la loi.

L'Agence de l'eau n'est pas là pour corriger ou reprendre la loi. Il n'y a pas de texte d'application attendu sur l'article visé. La loi est applicable à sa promulgation. Dès lors - je dis cela devant la Direction de l'eau et de la biodiversité, je vais le faire prudemment -, ce n'est pas la Direction de l'eau et de la biodiversité qui va interpréter la loi. La loi est mal écrite, nous en sommes d'accord. Maintenant, c'est bien ce qui a été voté.

J'ai eu l'occasion, pas plus tard qu'avant-hier, d'échanger - nous étions avec deux collègues d'agences de l'eau - avec Guillaume Chevrollier, sénateur de la Mayenne, qui a joué un rôle important sur l'accord qui a été trouvé entre l'Assemblée nationale et le Sénat sur la rédaction de cet article. Nous lui avons repointé, soyez-en sûr, avec autant de force que vous, les difficultés que cela allait poser pour atteindre les objectifs qui nous sont fixés par la directive-cadre et par nos Sdage. Nous l'avons bien refait mais en même temps, nous sommes bien obligés d'appliquer la loi.

Il est important que les parlementaires mesurent aujourd'hui les difficultés que va poser la loi qui a été votée. Si nous essayons de régler les uns et les autres localement les choses, nous n'allons pas vraiment mesurer que la loi, telle qu'elle est écrite, s'oppose au droit de propriété puisqu'elle ne permet plus à un propriétaire de moulin d'effacer son ouvrage si le cours d'eau est en liste 2. C'est quand même un vrai problème dont nous avons reparlé avec Guillaume Chevrollier. Il nous disait : « Mais si le propriétaire est d'accord... ». Nous lui avons dit que cela a toujours été le cas. Nous n'avons jamais fait de travaux d'effacement chez un propriétaire qui n'était pas d'accord. C'est une fausse information qui a été donnée par les Amis des moulins.

Je partage, et je crois que l'ensemble des services de l'Agence partage complètement la même ambition que vous en matière d'effacement de cours d'eau. Vous allez voir d'ailleurs que les Amis des moulins vont attaquer vraisemblablement le programme révisé comme ils attaqueront le Sdage - ils ont déjà commencé à le dire - parce qu'ils jugent que les rédactions que vous jugez excessives dans un sens sont pour eux inadaptées par rapport à la loi. Ils voudraient que nous écrivions clairement que l'effacement n'est plus la solution à privilégier. Il faut que les parlementaires, sur la base des dossiers qu'ils vont voir remonter, puissent mesurer les difficultés que pose la loi telle qu'elle a été votée.

M. MICHEL :

M. Gutton, nos parlementaires en question ont-ils pris des engagements par rapport à ce que vous souleviez ?

M. GUTTON :

Je ne veux pas citer les propos que nous avons tenus ensemble. Nous avons pointé les difficultés qu'ils ne mesuraient peut-être pas, notamment que la loi, dans sa rédaction, n'était pas la meilleure. D'ailleurs, ils en convenaient parce que ce n'est pas le Sénat qui a rédigé cet article. C'est l'article qui a été voté par l'Assemblée nationale. Ce n'était pas l'article du Sénat, qui l'aurait peut-être rédigé autrement.

M. BRULÉ :

J'ai deux éléments. Effectivement, il y a une loi, donc nous l'appliquons. Je suis persuadé que nous pouvons trouver - et il faut que nous y réfléchissions ensemble - des opérations assez significatives de restauration de la continuité tout en appliquant la loi. Cela ne veut pas dire que nous arrêtons de faire quoi que ce soit sur la continuité. Je vous propose que nous continuions à travailler là-dessus.

Le deuxième élément, c'est pour objectiver les modifications qui sont faites dans la fiche qui rappelle juste - c'est ce que disait un peu M. Gutton - que l'application de la fiche s'inscrit dans le cadre de l'article L. 214-17. La modification en question, c'est juste cela. Cela ne préjuge absolument pas d'éléments interprétatifs sur la loi elle-même, ou d'éléments jurisprudentiels d'ailleurs, qui interviendront peut-être à l'avenir.

Mme la Présidente :

Le débat continue.

Mme CLERMONT-BROUILLET :

Juste une précision par rapport aux travaux nationaux qui étaient évoqués dans les propos précédents et en complément, les travaux qui sont menés au sein de la Direction de l'eau et de la biodiversité, en lien avec la direction des affaires juridiques du Ministère, ne visent pas à changer la loi qui est la loi et qui est directement applicable mais d'essayer d'analyser les impacts juridiques par rapport à différentes questions qui nous ont été posées par les uns et par les autres sur les risques pris qui sont en général dans des situations contraires à la loi et d'expliquer à chacun quels risques sont pris vis-à-vis des questions posées.

Mme ROUSSET :

J'interviens en tant que vice-présidente de la commission Programme pour réagir aux propos de M. Deguet. Je souligne l'importance du travail qui a été accompli dans cette commission, ainsi que l'ouverture et la capacité d'écoute qu'il y avait dans cette commission. Pour avoir participé à plusieurs commissions, j'ai vraiment apprécié le pilotage de la commission Programme pour les contacts pris parfois de façon individuelle quand il fallait travailler sur ces révisions. Je veux vraiment le souligner.

Finalement aujourd'hui, quand je vois que pour une ou deux fiches, ou même cinq, on bloque l'ensemble d'un travail de concertation qui a été super courtois, qui s'est conduit de façon très correcte, constructive, où les demandes d'évolution des associations ou des partenaires ont été prises en compte et qu'au final, on balaye l'ensemble de ce travail, je ne comprends pas tout à fait bien la démarche. À la limite, on pourrait différencier les choses et voter plutôt fiche par fiche, en tout cas sur celles qui seraient vraiment bloquantes.

Néanmoins, en tant qu'élue, cela m'est difficile de voir qu'un travail où nous avons fait de la concertation, où les sujets ont évolué, où nous avons changé des écritures pour que cela convienne aux uns et aux autres, finalement est bloqué. Je finis par me demander à quoi a servi ce travail de concertation si c'est pour de toute façon dire non. Je trouve cela dommage.

Mme BRUNY :

Je voulais aussi dire que dans les mois et les deux ou trois années qui vont venir, peut-être qu'il serait intéressant de voir quel va être l'impact de ces décisions à la fois sur la continuité et sur les finances de l'Agence. Nous savons que ces dossiers, quand il s'agit de construire des passes à poissons ou de faire des rivières de contournement, sont des dossiers qui sont généralement beaucoup plus onéreux que l'effacement.

Le second point, c'est l'impact sur la qualité des milieux. Nous savons que le plus efficace, c'est l'effacement. Avec des financements supérieurs, nous aurons moins de résultats qualitatifs. Ce sera vraiment à analyser. Nous pouvons espérer que les services de l'Agence seront très vigilants sur la qualité des dossiers qui seront présentés.

M. NOYAU :

Par rapport à l'évaluation des PTGE, le terme « peut s'appuyer » a été supprimé. Je ne comprends pas l'intervention de M. Deguet. Nous demandions effectivement à rajouter ce terme « peut s'appuyer ». Il a été supprimé à la demande des APNE. Maintenant, l'étude HMUC est obligatoire. Je ne comprends pas trop...

Ensuite, sur la QUA6, nous avons demandé justement à ce que l'on puisse accepter des PTGE engagés et non approuvés. C'est ce que M. Deguet disait tout à l'heure. Maintenant, ce sont bien des PTGE approuvés. Or, nous demandions qu'il y ait un regard et que ce ne soient pas forcément des PTGE approuvés mais des PTGE engagés.

Après, concernant les réserves de substitution, nous avons demandé aussi la suppression de tout écoulement en période d'étiage. Or, il peut y avoir quelques écoulements.

Malgré tout cela, nous voterons pour.

Mme la Présidente :

Merci pour votre explication de vote. Très clairement, en conclusion, je pense qu'il y a eu déjà de nombreux débats en commission Programme. Des positions de compromis ont pu être trouvées, donc nous n'allons pas rouvrir les débats ici. Ce n'est pas le lieu. Néanmoins, c'était important que tout le monde exprime son point de vue et les raisons de son vote.

Je dirais également que la loi est la loi. Nous devons l'appliquer à la date de sa promulgation comme le rappelait notre directeur général, ce qui n'exclut pas effectivement d'en tirer les expériences sur les conditions de sa mise en œuvre. Il est important que la Direction de l'eau et de la biodiversité siège parmi nous pour entendre tout cela.

C'est mon rôle également à la fois de préfète et de présidente du conseil d'administration de l'Agence que de remonter toutes les remarques que vous pouvez, les uns et les autres, émettre sur les conditions d'application de la loi. Ce que la loi a fait, la loi peut le défaire. Là aussi, c'est à nous d'engager un dialogue avec le Gouvernement sur tous ces aspects pour faire évoluer les textes si nous sommes entendus et s'ils jugent que c'est nécessaire. En tout cas, à la date d'aujourd'hui, la loi s'applique.

M. DORON :

J'ai le sentiment que soit je ne parle pas correctement, soit mon propos n'est pas toujours adapté dans le vocabulaire. Il n'a pas été question dans mon propos de remettre en cause le fait que la loi avait été votée et qu'il fallait l'appliquer. C'est le premier point.

Ce que je sous-tendais dans mon propos, c'était premièrement le fait qu'il subsistait de nombreux flous juridiques, d'ailleurs confortés par les propos de la commissaire du Gouvernement, dans le sens où une analyse juridique est en train de se faire dans les ministères.

Ma préoccupation première, en tant qu'administrateur et notamment en ce qui concerne l'évolution du 11^e programme - je l'ai toujours dit et je vais le redire plus vertement et plus simplement -, c'est sur le fait qu'il y ait de l'incohérence dans le positionnement et la lecture que l'on peut faire du texte en inter-agences de manière à ce que dans les modifications des programmes et l'évolution des programmes à mi-parcours, ce ne soit pas - excusez-moi le propos - un peu la pétaudière, c'est-à-dire que d'un bassin à un autre, il y ait des distorsions, ce qui semble apparaître. C'est bien en ce sens que je suis intervenu.

Mme la Présidente :

Des réunions inter-agences se tiennent régulièrement, donc ce point sera partagé. Je pense que tout le monde s'est exprimé.

M. DEGUET :

Deux éléments parce que nous avons fait, M. Doron et moi, des interventions complémentaires. J'étais intervenu sur les questions de quantité et lui est intervenu sur les questions de continuité.

Rapidement sur les questions de continuité, je me rappelle avoir dit clairement à la commission Programme qu'il ne fallait pas en rajouter. Nous avons l'article 214 trois fois dans le texte. Cela faisait peut-être un peu beaucoup.

Pourquoi est-ce que je veux insister là-dessus ? Parce qu'il y a un effet de la loi, puis il y a un effet de la traîne qui va avec la loi, c'est-à-dire qu'il y a toute une série de projets qui s'arrêtent complètement parce que tout le monde est totalement tétanisé par cette histoire.

Non, la vraie orientation, c'est bien l'orientation de la continuité et c'est bien l'orientation de l'arasement. Je suis désolé de le dire ainsi. Arasement ou ouverture ou tout ce que l'on veut, - nous allons le voir sur un certain nombre d'exemples -, il suffirait peut-être simplement de descendre les vannes de fond qui ne détruisent rien du tout mais qui laissent passer l'eau. Vous voyez à quoi je fais référence... Peut-être qu'au barrage de Descartes, on est en train d'appliquer la loi gentiment en baissant simplement les vannes, puis le barrage est encore là. Simplement, il ne retient plus rien. Je n'ai rien contre les vieilles pierres. Au contraire, je trouve que c'est bien de se souvenir du passé, de faire des expositions autour, à condition que l'eau passe. Essayons de maintenir ces éléments.

J'aurai l'occasion de le redire sur la question de la commission des Aides tout à l'heure. Si l'Agence prend des décisions en pensant qu'elle applique la loi, il faut qu'elle dise explicitement pourquoi elle l'applique de manière à ce que les Amis des moulins, mais des poissons en même temps, qui vont attaquer toute une série de décisions puissent aussi attaquer toutes les décisions qui seront en face. Comme vous l'avez dit, Mme la Présidente, le législateur qui est forcément extrêmement sage se rendra compte éventuellement que ce qu'il a écrit est inapplicable et écrira sans doute autre chose dont nous ne doutons pas ici que ce sera forcément extrêmement intelligent.

Il ne faut absolument pas considérer que la question est réglée de cette façon. Nous sommes assez sur la même longueur d'onde. Nous travaillons avec toute une série de comités territoriaux qui sont tous en train de se demander ce qu'ils vont faire parce qu'ils sont totalement tétanisés. Il faut faire extrêmement attention à ce que nous gardions une ligne. Fondamentalement, je suis totalement persuadé qu'il n'y a aucune continuité s'il n'y a pas une logique d'axe et qu'une logique d'axe suppose qu'il n'y ait pas plus de trois ou quatre ouvrages qui soient équipés. Étant donné l'équipement actuel de nos rivières, trois ou quatre ouvrages équipés, cela veut dire beaucoup qui sont ouverts.

On peut dire que la loi prévoit qu'il faut qu'il y ait de la continuité mais que l'on ne fasse pas les choses. Dans ce cas, la loi peut aussi prévoir que le vert, c'est la même chose que le rouge. Cela ne suffira pas pour que cela passe. Nous allons donc nous retrouver avec ce genre de question.

Après, sur l'autre question, nous savons qu'il y a un débat sur cette question de la quantité. Oui, nous savons qu'il y a des positions qui ne sont pas si tranchées. Ce n'est pas du genre : « Il y a un intérêt qui est un autre qui essaie de regarder... et je te donne ça et je te donne un truc en contrepartie. » C'est essayer de comprendre la logique des choses.

Sur la logique des choses, nous avons noté avec une satisfaction, - et je l'ai dit à trois ou quatre reprises -, que l'idée que les études HMUC étaient des études sérieuses, qu'il fallait les prendre en compte... J'insiste sur le fait que ce n'est même pas tellement le climat, c'est le milieu qui m'intéresse dans cette histoire. L'ensemble, ce sont les quatre. Nous avons noté qu'il y avait un vrai intérêt dans l'Agence.

Ce que nous jugeons quand nous regardons le résultat final, c'est que nous risquons de permettre avec ces fiches une généralisation de solutions qui ne sont que des solutions très palliatives et qui, étant donné la quantité qui débarque en ce moment, nous font extrêmement peur, y compris pour nos paysages, pour la constitution de nos rivières et la constitution de nos nappes, sur la question de l'imperméabilisation des sols, sur toutes ces questions, sur la question des plastiques qui vont être répandus partout. Cela ne sert à rien de parler de micro-plastique d'un côté et d'en coller des hectares d'un autre côté.

L'ensemble de ces questions est important. Cela se voit dans les textes. On les modifie autant que l'on peut dans les textes. Nous notons les avancées. En fin de compte, nous nous posons la question : les avancées que nous avons obtenues vont-elles permettre de préserver ce que nous voulons préserver ? Honnêtement, en conscience, non !

Mme la Présidente :

Je vous propose que nous passions au vote. Sur les fiches-actions, y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Nous avons 6 votes contre et 1 abstention. Le reste vote pour, donc c'est adopté.

- 11^e programme d'intervention (2019-2024) - Modification des modalités d'attribution des aides et des coûts plafonds pour la révision du 11^e programme.
- **Adoptée à la majorité (26 voix pour, 6 voix contre, 1 abstention).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2021-83 du 4 novembre 2021.

Mme la Présidente :

Troisième point, il y avait la modification de la maquette financière.

M. ALBERT :

La modification de la maquette financière, vous l'avez à la page 187 avec la délibération à la page 186. Cela a été voté à 23 pour et 7 abstentions. Je n'ai pas de commentaire particulier, à moins que vous souhaitiez que je rappelle les chiffres.

Mme la Présidente :

Y a-t-il des commentaires ? Je vous propose de mettre cette délibération au vote.

M. DEGUET :

Excusez-moi, je vais faire la même intervention que j'ai faite au dernier CA, celui qui se tenait après le CB. Au CB, nous avons fait un vote bloqué sur l'ensemble des propositions. Puis, nous étions revenus au CA en faisant deux votes : un vote sur les questions financières et un vote sur le reste. Je crois me souvenir que dans ce vote, je me suis abstenu parce que cela rappelait toutes les discussions précédentes sur les questions financières. C'est compliqué parce que c'est un vote fin, donc cela n'a pas énormément de sens. J'avais voté contre sur la question des finances. Je pense que je vais m'abstenir cette fois-ci. Je comprends que ce soit un peu en décalage avec le vote que nous avons eu à la commission Programme mais cela s'explique plutôt par la façon dont nous avons voté ensuite au CA. Je suis plutôt conforme à mon vote au CA qu'à mon vote à la commission Programme, donc je vais m'abstenir.

M. GUTTON :

Là, nous sommes bien dans un tableau de dépenses. Nous ne sommes plus sur la question des recettes qui a été traitée par le précédent conseil d'administration. Là, nous sommes bien dans la répartition entre lignes programmes. Vous savez que le CB se prononce sur une maquette par domaine alors que le conseil d'administration rentre dans le détail des lignes programmes. C'est bien pour cela que nous avons besoin d'un vote plus détaillé que ce que nous pouvions faire en comité de bassin la dernière fois.

M. DEGUET :

J'entends votre objection.

M. ALBERT :

Je veux rajouter que cette maquette financière, nous voyons à la fin de l'année comment elle évolue. Il peut y avoir aussi des ajustements de fin d'année par rapport à la consommation. Cette maquette financière est appelée pour l'instant à presque 354 M€ par an de 2022 à 2024 dans sa globalité. Après, elle est ajustée. Nous l'avons vu tout à l'heure par rapport à l'industrie. Je pense que cela va être pareil après dans les autres domaines.

Mme la Présidente :

Y a-t-il d'autres commentaires ? Non. Nous passons au vote. Y a-t-il des votes contre ? Nous avons 2 abstentions en salle.

- *11^e programme d'intervention (2019-2024) - Modification de la maquette financière pour la révision du 11^e programme.*
- **Adoptée à la majorité (31 voix pour, 2 abstentions).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2021-84 du 4 novembre 2021.

MISE EN ŒUVRE DU 11^E PROGRAMME D'INTERVENTION

Point « programme » n° 2 de l'ordre du jour

Mme la Présidente :

Nous avons le lancement d'un appel à projets 2021-2022 en faveur des plans nationaux d'action.

M. ALBERT :

Il s'agit des PNA. C'est un appel à projets avec une enveloppe financière qui était proposée à 800 k€, une période d'ouverture de candidature qui était du 15 novembre 2021 au 15 février 2022. Les bénéficiaires éligibles, ce sont bien les collectivités ou leurs groupements et les établissements publics (organismes à but non lucratif). Les actions attendues, ce sont des travaux de restauration d'habitat, acquisitions foncières de milieux humides et études préalables. Cette délibération était votée à l'unanimité par la commission Programme.

Nous avons aussi discuté sur les appels à projets qui pourraient être initiés sur l'année 2022, pour l'instant sur quelques idées d'appel à projets pour 2022. Nous en rediscuterons aux commissions Programme en début d'année 2022 pour les autres. La délibération a été votée à l'unanimité.

Mme la Présidente :

Y a-t-il des commentaires ou des remarques ?

M. DORON :

Je vais en faire un très bref mais qui vient un peu en écho à mes interventions sur la restauration de la continuité écologique. Je m'étonne une fois de plus de voir qu'au sein de ces programmes nationaux, parmi les espèces menacées, les espèces piscicoles sont allègrement oubliées. Je m'en étonne mais c'est vrai que s'il fallait appliquer la loi et la respecter, il y a bien longtemps que nous n'aurions plus besoin de ces plans nationaux en faveur des espèces menacées.

Je suis désolé, Mme la Présidente, mais cela fait trente-cinq ans de militantisme et trente-cinq ans d'engagement sur le terrain. Je vous assure que cela pèse sur mes frêles épaules, surtout avec l'âge que j'ai et ayant des petits-enfants. Je peux vous assurer que nous sommes mal barrés.

Mme la Présidente :

Merci de votre engagement, c'est important. S'il n'y a pas d'autres commentaires, je vous propose de mettre aux voix. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

- *11^e programme d'intervention (2019-2024) - Appel à projets 2021-2022 pour l'accompagnement des plans nationaux d'action en faveur des espèces menacées.*
- **Adoptée à l'unanimité.**

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2021-85 du 4 novembre 2021.

Mme la Présidente :

Ensuite, nous avons une modification du modèle de partenariat départemental pour la période 2022-2024.

M. ALBERT :

C'était une proposition des services de l'Agence par rapport aux nouveaux conseils départementaux qui sont mis en place après les élections, donc de voir le partenariat qui peut être fait. Cela n'a pas appelé de commentaires particuliers. Simplement, nous avons demandé à ce que cela revienne à la commission Programme pour bien voir ce que chaque département pouvait faire. Cela a été voté à l'unanimité. La délibération est en page 205.

Mme la Présidente :

Y a-t-il des commentaires ? Nous pouvons vraiment souligner le rôle joué par les conseils départementaux en appui des collectivités locales dans le domaine de l'eau. C'est important. Il faut que nous continuions à appuyer la structuration de la maîtrise d'ouvrage dans les années qui viennent. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

- *11^e programme d'intervention (2019-2024) - Convention type de partenariat départemental.*
- **Adoptée à l'unanimité.**

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2021-86 du 4 novembre 2021.

PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT RURAUX RÉGIONAUX (PDRR) INFORMATION SUR LA PROGRAMMATION 2023-2027

Point « programme » n° 3 de l'ordre du jour

M. ALBERT :

Comme nous le voyons tous les ans, c'est la répartition des enveloppes définitives décidée en commission des Aides du 13 octobre. Là, c'est toujours en relation avec les Régions pour bien répartir les enveloppes. Je rappelle simplement que ce sont 15 M€ d'aides qui sont dédiés à la conversion à l'agriculture biologique, qui étaient fixés par rapport à la redevance qui devait être à cette hauteur mais qui ne l'a pas été dans les années passées notamment.

Ensuite, le but est de flécher les investissements agroenvironnementaux sur l'enveloppe Écophyto : mise aux normes de nouvelles zones vulnérables, résorption du phosphore que nous avons fortement discuté dans la commission Programme et investissement dans le cadre de contrats territoriaux. Ces 3 M€ sont répartis sur les MAEC.

La commission a émis un avis favorable à l'unanimité, avec une inquiétude sur la nouvelle PAC et comment tout cela pourra se coopérer avec l'agence demain.

Mme la Présidente :

Y a-t-il des questions ou des commentaires ? Merci pour ce point d'information.

Nous allons passer aux rapports de la commission des Aides. M. Deguet va nous rendre compte des travaux de la commission.

DÉCISION D'ATTRIBUTION DES AIDES SUITE À LA COMMISSION DES AIDES DU 13 OCTOBRE

Point « aides » n° 2 de l'ordre du jour

M. DEGUET :

La commission des Aides s'est réunie le 13 octobre. Nous commençons par un point financier qui ne donne pas lieu à délibération mais qui permet de situer un peu les questions. Ensuite, nous verrons une série de délibérations que nous voterons, j'imagine, par paquet mais je vous ferai éventuellement des propositions.

Le document que vous avez est un document par ligne et par programme. J'ai toujours un peu de peine à comprendre comment cela fonctionne mais vous avez les trois domaines (le domaine 3, le domaine 2 et le domaine 1) et chaque fois des lignes à l'intérieur. Vous pouvez constater qu'elles sont en général plutôt consommées. Puis, nous allons revenir sur quelques cas particuliers.

Nous allons commencer par ce qui est tout à fait en haut, qui est le plan de relance pour lequel l'ensemble des crédits ont été dépensés. Ceux-là ne sont pas répartis par ligne, ils sont tous en haut. L'ensemble des crédits a été dépensé dès la fin du mois de juin. Un certain nombre de demandes ont été reportées sur le plan de reprise qui lui, par contre, émerge dans tout ce qui est en dessous et qui est classé par ligne.

Nous vous avons indiqué que le niveau d'engagement de 85 % est satisfaisant. Plus clairement, il est inattendu parce que nous étions dans une période de Covid et ce n'était pas si simple d'avoir des demandes. En plus, nous pouvions imaginer que le plan de relance qui donnait des sommes relativement importantes allait assécher les interventions soit du plan de reprise, soit de droit commun. Or, c'est plutôt l'inverse qui s'est passé, c'est-à-dire que ce sont plutôt des projets du plan de relance qui, n'ayant pas trouvé à être financés, se sont retrouvés basculés de ce côté-là.

Après, deux lignes sont déjà consommées. Ce sont les lignes 11 et 23. Pour ces deux lignes, vous avez déjà voté tout à l'heure le fait que nous allons reporter les deux lignes 11 et 23. La ligne 11 doit être compensée par une partie de la ligne 25. C'est la ligne en bleu. La ligne 23 est compensée par la ligne 13. C'est une fongibilité à l'intérieur des domaines qui est parfaitement permise et qui a été votée tout à l'heure.

Ce que vous voyez en fin de course, c'est qu'avec les perspectives que nous avons déjà, - ce sont des éléments qui datent de la commission des Aides du 13 octobre, avec les trois mois qui viennent après-, vraisemblablement, le mouvement va se continuer et nous allons nous retrouver avec pratiquement toutes les lignes qui seront en jaune à tel point que dans la dernière commission des Aides, un certain nombre de dossiers seront examinés mais ne seront financés que sur l'année d'après.

Un point très rapide sur le plan de reprise, il avait été calibré au départ à 80 M€ puis à 100 M€. Vous avez les cinq appels à projets dont le total fait bien 100 M€ puisque vous savez que je vérifie toujours ce genre de chose. Vous n'avez pas l'avancement par appel à projets mais comme il y a fongibilité entre ces cinq appels à projets, il y aura vraisemblablement aussi une consommation à 100 % de ces crédits. Comme vous le voyez, 48 M€ ont été engagés en 2020, 52 M€ disponibles en 2021 et grosso modo ce sera terminé, à tel point que nous avons fermé les appels à projets début septembre de manière à ne pas avoir trop de choses qui resteraient sur le carreau après.

Nous passons à ce qui demandera délibérations. Vous savez que dans la politique des aides, il y en a un certain nombre qui restent au niveau de la commission des Aides et qui ne passent pas en CA. Par contre, tout ce qui concerne la politique contractuelle passe en CA. Ainsi, nous avons traité 45 projets de contractualisation. Sur ces 45, il y en a 5 qui sont des contrats territoriaux nouveaux. Il y a 8 études pour ouvrir de nouveaux contrats territoriaux. Cela en ferait 13. Puis, il y a 32 qui sont des renouvellements.

Je vous redonne les cinq contrats territoriaux :

- le contrat territorial du captage de la Varenne (Vienne) ;
- le contrat territorial Loire-Aval (Maine-et-Loire, Sarthe) ;
- le contrat territorial du Furan, du Lizeron et de leurs affluents (Haute-Loire, Loire) ;
- le contrat territorial de la Loire Forézienne (Loire) ;

- le contrat territorial des affluents du Brivardois (Haute-Loire).

Mme la Présidente :

Je vous propose de faire un vote groupé par typologie, par exemple un vote pour ces 5 contrats territoriaux puisqu'ils ont le même le profil.

M. DEGUET :

C'est ainsi qu'ils ont été votés à la commission.

Mme la Présidente :

Je vous propose que nous ouvrons le débat sur ces cinq contrats avant de passer aux autres. Y a-t-il des questions ou des remarques ?

M. POIRIER :

Je précise juste que je ne participerai pas au vote sur le contrat de la Varenne.

M. MICHEL :

Je me posais la question, en tant que président du Sage Mayenne, si je devais participer au vote de la Varenne aussi.

M. GUTTON :

Non, la Varenne, c'est dans la Vienne.

M. MICHEL :

La Varenne est aussi un affluent de la Mayenne.

M. GUTTON :

Ici en l'occurrence, c'est le captage en amont de Poitiers, ce qui explique que M. Poirier, élu du Grand Poitiers, ne participe pas au vote. C'est une très belle opération. Cela représente un territoire très étendu qui permet sur la Nouvelle-Aquitaine que l'ensemble des captages en Loire-Bretagne fassent aujourd'hui l'objet d'un programme d'action.

Mme la Présidente :

S'il n'y a pas de prise de parole, je vous propose de passer au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Il y a 1 abstention et 1 non-participation au vote.

M. GUTTON :

M. Poirier ne prend pas part au vote mais c'est uniquement sur le contrat territorial de la Varenne.

- *11^e programme d'intervention (2019-2024) - Contrat territorial du captage de la Varenne (Vienne) - Contrat n° 1170.*
- **Adoptée à la majorité (31 voix pour, 1 abstention, 1 non-participation au vote).**
Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2021-87 du 4 novembre 2021.

- 11^e programme d'intervention (2019-2024) - Contrat territorial Eau Loir Aval (Maine-et-Loire, Sarthe) - Contrat n° 1194.
- **Adoptée à la majorité (32 voix pour, 1 abstention).**
Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2021-88 du 4 novembre 2021.
- 11^e programme d'intervention (2019-2024) - Contrat territorial du Furan, de l'Ondaine, du Lizeron et de leurs affluents (Loire, Haute-Loire) - Contrat n° 1275.
- **Adoptée à la majorité (32 voix pour, 1 abstention).**
Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2021-89 du 4 novembre 2021.
- 11^e programme d'intervention (2019-2024) - Contrat territorial de la Loire Forézienne (Loire) - Contrat n° 1268.
- **Adoptée à la majorité (32 voix pour, 1 abstention).**
Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2021-90 du 4 novembre 2021.
- 11^e programme d'intervention (2019-2024) - Contrat territorial des affluents du Brivadois (Haute-Loire) - Contrat n° 1178.
- **Adoptée à la majorité (32 voix pour, 1 abstention).**
Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2021-91 du 4 novembre 2021.

Mme la Présidente :

Je vous propose que nous passions aux huit autres nouveaux territoires couverts.

M. DEGUET :

Il s'agit d'élaborer le premier contrat ; non pas de le voter mais de permettre cette élaboration. Il y en a huit. Un focus a été mis dans la commission sur la rade de Brest qui est un contrat un peu particulier. En effet, ce n'est pas un contrat de bassin à proprement parler, sauf si nous considérons que la rade de Brest a des affluents. Ce n'est pas exactement ainsi que nous faisons d'habitude mais cela permet de regrouper, - et j'insiste là-dessus -, y compris des territoires qui ont déjà terminé des contrats territoriaux et qui sont remis dans ce grand ensemble. C'est probablement un élément de donner une orientation un peu claire du fait que nous nous occupons aussi beaucoup du littoral. Les 8 ont été soumis ensemble avec les 32 autres. La commission a voté les 40 d'un seul coup. Il y a eu une unanimité sur les 40.

Mme la Présidente :

Y a-t-il des questions ou des commentaires ? Je vous propose que nous mettions au vote les 8 délibérations relatives à une élaboration de stratégie de territoire. Sur les huit territoires concernés, y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

M. GUTTON :

Mme Barre s'abstient de nouveau.

Mme BARRE :

C'était juste pour rappeler que par principe, nous ne jugeons pas le travail de nos collègues, en particulier dans le cadre de la contractualisation. Par défaut, nous nous abstiendrons, sauf cas très particulier.

M. GUTTON :

Je me permets de rappeler que le représentant du personnel est bien administrateur et qu'à ce titre, il peut voter sur l'ensemble des textes.

- *11^e programme d'intervention (2019-2024) - Territoire rade de Brest (Finistère) - Contrat n° 1341.*
- **Adoptée à la majorité (32 voix pour, 1 abstention).**
Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2021-92 du 4 novembre 2021.
- *11^e programme d'intervention (2019-2024) - Territoire Vallons de Haute Bretagne Communauté (Ille-et-Vilaine) - Contrat n° 1322.*
- **Adoptée à la majorité (32 voix pour, 1 abstention).**
Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2021-93 du 4 novembre 2021.
- *11^e programme d'intervention (2019-2024) – Territoire des AAC du Puy-de-Dôme (Puy-de-Dôme) - Contrat n° 1330.*
- **Adoptée à la majorité (32 voix pour, 1 abstention).**
Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2021-94 du 4 novembre 2021.
- *11^e programme d'intervention (2019-2024) - Territoire de l'Arnon amont (Cher) – Contrat n° 1324.*
- **Adoptée à la majorité (32 voix pour, 1 abstention).**
Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2021-95 du 4 novembre 2021.
- *11^e programme d'intervention (2019-2024) - Territoire du Cher Sauvage (Loir-et-Cher et Cher) - Contrat n° 1325.*
- **Adoptée à la majorité (32 voix pour, 1 abstention).**
Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2021-96 du 4 novembre 2021.
- *11^e programme d'intervention (2019-2024) - Territoire de la source des Paturaux à Noyant-de-Touraine (Indre-et-Loire) - Contrat n° 1349.*
- **Adoptée à la majorité (32 voix pour, 1 abstention).**
Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2021-97 du 4 novembre 2021.
- *11^e programme d'intervention (2019-2024) - Territoire du captage de la Planche Mercier à Saint-Paterne-Racan (Indre-et-Loire) - Contrat n° 1076.*
- **Adoptée à la majorité (32 voix pour, 1 abstention).**
Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2021-98 du 4 novembre 2021.
- *11^e programme d'intervention (2019-2024) - Contrat territorial du Cher Montluçonnais (Allier) - Contrat n° 1173.*
- **Adoptée à la majorité (32 voix pour, 1 abstention).**
Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2021-99 du 4 novembre 2021.

Mme la Présidente :

Nous passons aux nouvelles élaborations.

M. DEGUET :

C'est la procédure qui est prévue à la fin d'un contrat pour en renouveler un parce que l'on n'est pas arrivé aux objectifs. Cette procédure est maintenant généralisée. Vous en avez 32 ici. C'est là que je fais ma remarque. Vous remarquerez qu'il n'y en a pas en Bretagne. Il se trouve que tous les contrats bretons ont à peu près les mêmes échéances. Cela correspond à une période où on les a renouvelés en paquet. Ils viendront probablement plus tard. Cela explique pourquoi il n'y en a pas. Autrement, sur 32, on pourrait s'étonner qu'il n'y ait pas de bretons mais il y en aura.

M. GUTTON :

Nous aurons notamment l'année prochaine les contrats sur les territoires des baies algues vertes, sans doute au mois de juin 2022.

M. ALBERT :

Je ne prendrai pas part au vote sur celui qui est à la page 48 « captages du Centre-Ouest », étant vice-président de cette structure.

M. GANDRIEAU :

Pour moi, c'est à la page 60 « contrat territorial Marais poitevin Lay aval ». Je suis aussi vice-président de la structure, donc je ne participe pas au vote.

Mme la Présidente :

Nous avons bien noté les 2 non-participations au vote. Je vous propose que nous passions au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

- *11^e programme d'intervention (2019-2024) - Contrat territorial du Fouzon (Indre) - contrat n° 1354.*
- **Adoptée à la majorité (32 voix pour, 1 abstention).**
Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2021-100 du 4 novembre 2021.
- *11^e programme d'intervention (2019-2024) - Contrat territorial des espaces naturels de la Brenne (Indre) - Contrat n°1355.*
- **Adoptée à la majorité (32 voix pour, 1 abstention).**
Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2021-101 du 4 novembre 2021.
- *11^e programme d'intervention (2019-2024) - Contrat territorial de la Cisse et ses affluents (Loir-et-Cher & Indre-et-Loire) - Contrat n° 1338.*
- **Adoptée à la majorité (32 voix pour, 1 abstention).**
Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2021-102 du 4 novembre 2021.
- *11^e programme d'intervention (2019-2024) - Contrat territorial du Beuvron et ses affluents (Loir-et-Cher & Loiret) - Contrat n° 1339.*
- **Adoptée à la majorité (32 voix pour, 1 abstention).**
Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2021-103 du 4 novembre 2021.

- *11^e programme d'intervention (2019-2024) - Contrat territorial de l'Indrois et ses affluents (Indre-et-Loire) - Contrat n° 1351.*
- **Adoptée à la majorité (32 voix pour, 1 abstention).**
Cette décision fait l'objet de la délibération n°2021-104 du 4 novembre 2021.

- *11^e programme d'intervention (2019-2024) - Contrat territorial de l'Esves et ses affluents (Indre-et-Loire) - Contrat n°1352.*
- **Adoptée à la majorité (32 voix pour, 1 abstention).**
Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2021-105 du 4 novembre 2021.

- *11^e programme d'intervention (2019-2024) - Contrat territorial de la Bresme et ses affluents (Indre-et-Loire) - Contrat n° 1350.*
- **Adoptée à la majorité (32 voix pour, 1 abstention).**
Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2021-106 du 4 novembre 2021.

- *11^e programme d'intervention (2019-2024) - Contrat territorial de la Brenne et ses affluents (Indre-et-Loire) - Contrat n° 1353.*
- **Adoptée à la majorité (32 voix pour, 1 abstention).**
Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2021-107 du 4 novembre 2021.

- *11^e programme d'intervention (2019-2024) - Contrat territorial de la Bionne et du Cens (Loiret) - Contrat n° 1337.*
- **Adoptée à la majorité (32 voix pour, 1 abstention).**
Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2021-108 du 4 novembre 2021.

- *11^e programme d'intervention (2019-2024) - Contrat territorial du Sullias (Loiret) - Contrat n° 1336.*
- **Adoptée à la majorité (32 voix pour, 1 abstention).**
Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2021-109 du 4 novembre 2021.

- *11^e programme d'intervention (2019-2024) - Contrat territorial de l'Ardoux et ses affluents (Loiret) - Contrat n° 1335.*
- **Adoptée à la majorité (32 voix pour, 1 abstention).**
Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2021-110 du 4 novembre 2021.

- *11^e programme d'intervention (2019-2024) - Contrat territorial des captages de Bonneval et du près Nollet (Eure-et-Loir).*
- **Adoptée à la majorité (32 voix pour, 1 abstention).**
Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2021-111 du 4 novembre 2021.

- 11^o programme d'intervention (2019-2024) - Contrat territorial du captage de Monteaux (Loir-et-Cher) - Contrat n° 1344.
- **Adoptée à la majorité (32 voix pour, 1 abstention).**
Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2021-112 du 4 novembre 2021.
- 11^o programme d'intervention (2019-2024) - Contrat territorial du champ captant du Porche (Cher) - Contrat n° 1343.
- **Adoptée à la majorité (32 voix pour, 1 abstention).**
Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2021-113 du 4 novembre 2021.
- 11^o programme d'intervention (2019-2024) - Contrat territorial du Thouet et affluents – Volet milieux aquatiques (Deux-Sèvres et Maine-et-Loire) - Contrat n° 1326.
- **Adoptée à la majorité (32 voix pour, 1 abstention).**
Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2021-114 du 4 novembre 2021.
- 11^o programme d'intervention (2019-2024) - Contrat territorial du bassin d'alimentation des captages du Centre-Ouest - Volet « pollutions diffuses » (Deux-Sèvres) - Contrat n° 1340.
- **Adoptée à la majorité (31 voix pour, 1 abstention, 1 non-participation au vote).**
Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2021-115 du 4 novembre 2021.
- 11^o programme d'intervention (2019-2024) – Contrat territorial de la Vienne amont - Volet « milieux aquatiques » (Corrèze, Creuse et Haute-Vienne) - Contrat n° 1329.
- **Adoptée à la majorité (32 voix pour, 1 abstention).**
Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2021-116 du 4 novembre 2021.
- 11^o programme d'intervention (2019-2024) - Contrat territorial du bassin de la retenue des Martinats - Volets « pollutions diffuses » et « milieux aquatiques » (Creuse) - Contrat n° 1348.
- **Adoptée à la majorité (32 voix pour, 1 abstention).**
Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2021-117 du 4 novembre 2021.
- 11^o programme d'intervention (2019-2024) - Contrat territorial du bassin de la Creuse aval et ses affluents - Volet « milieux aquatiques » (Creuse) - Contrat n° 1345.
- **Adoptée à la majorité (32 voix pour, 1 abstention).**
Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2021-118 du 4 novembre 2021.
- 11^o programme d'intervention (2019-2024) - Contrat territorial du bassin de la Sédelle, de la Cazine et de la Brézentine - Volet « milieux aquatiques » (Creuse) – Contrat n° 1346.
- **Adoptée à la majorité (32 voix pour, 1 abstention).**
Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2021-119 du 4 novembre 2021.

- *11^o programme d'intervention (2019-2024) - Contrat territorial du bassin de la Benaize, de l'Asse, du Salleron et du Narablon - Volet « milieux aquatiques » (Haute-Vienne) - Contrat n° 1347.*
- **Adoptée à la majorité (32 voix pour, 1 abstention).**
Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2021-120 du 4 novembre 2021.
- *11^o programme d'intervention (2019-2024) - Contrat territorial des captages de l'Est mayennais et du bassin versant de Gratte-sac (Mayenne) - Contrat n° 1318.*
- **Adoptée à la majorité (32 voix pour, 1 abstention).**
Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2021-121 du 4 novembre 2021.
- *11^o programme d'intervention (2019-2024) - Contrat territorial Evre Thau Saint-Denis (Maine-et-Loire) - contrat n° 1327.*
- **Adoptée à la majorité (32 voix pour, 1 abstention).**
Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2021-122 du 4 novembre 2021.
- *11^o programme d'intervention (2019-2024) - Contrat territorial Layon-Aubance-Louets (Maine-et-Loire, Deux-Sèvres) - contrat n° 1361.*
- **Adoptée à la majorité (32 voix pour, 1 abstention).**
Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2021-123 du 4 novembre 2021.
- *11^o programme d'intervention (2019-2024) - Contrat territorial du bassin de l'Erdre (Loire-Atlantique) - Contrat n° 1331.*
- **Adoptée à la majorité (32 voix pour, 1 abstention).**
Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2021-124 du 4 novembre 2021.
- *11^o programme d'intervention (2019-2024) - Contrat territorial littoral sud estuaire et Côte de Jade (Loire-Atlantique) - contrat n° 1319.*
- **Adoptée à la majorité (32 voix pour, 1 abstention).**
Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2021-125 du 4 novembre 2021.
- *11^o programme d'intervention (2019-2024) - Contrat territorial baie de Bourgneuf (Loire-Atlantique, Vendée) - contrat n° 1328.*
- **Adoptée à la majorité (32 voix pour, 1 abstention).**
Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2021-126 du 4 novembre 2021.
- *11^o programme d'intervention (2019-2024) - Contrat territorial Marais poitevin Lay aval (Vendée) - Contrat n° 1360.*
- **Adoptée à la majorité (31 voix pour, 1 abstention, 1 non-participation au vote).**
Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2021-127 du 4 novembre 2021.

- 11^e programme d'intervention (2019-2024) - Contrat territorial Loise-Toranche-Bernard-Revoute (Loire) - Contrat n° 1356.
- **Adoptée à la majorité (32 voix pour, 1 abstention).**
Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2021-128 du 4 novembre 2021.
- 11^e programme d'intervention (2019-2024) - Contrat territorial Nohain-Mazou-Vrille (Nièvre) - Contrat n° 1359.
- **Adoptée à la majorité (32 voix pour, 1 abstention).**
Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2021-129 du 4 novembre 2021.
- 11^e programme d'intervention (2019-2024) - contrat territorial Coise (Rhône-et-Loire) - Contrat n° 1357.
- **Adoptée à la majorité (32 voix pour, 1 abstention).**
Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2021-130 du 4 novembre 2021.
- 11^e programme d'intervention (2019-2024) - contrat territorial Lignon du Forez-Anzon-Vizézy (Loire) - contrat n° 1358.
- **Adoptée à la majorité (32 voix pour, 1 abstention).**
Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2021-131 du 4 novembre 2021.

Mme la Présidente :

Ensuite, nous avons des examens d'aides particulières.

M. DEGUET :

Comme vous l'avez dit, Mme la Présidente, il s'agit d'aides particulières qui, d'une façon ou d'une autre, viennent devant le CA soit parce qu'il y a dérogation, soit parce qu'il y a expérimentation, soit parce qu'il y a une nouveauté particulière qui indique que l'on devrait repasser devant le CA.

Les deux premières sont des problèmes de dérogation. Dans le premier cas, il s'agit du fait que des travaux qui n'étaient pas inscrits ont été rajoutés au schéma directeur du syndicat. La commission a émis un avis favorable à l'unanimité sur le fait de permettre ces travaux.

La deuxième, c'est quelque chose de relativement classique. Cela correspond au fait que les PDRR communiquent la façon dont ils utilisent les enveloppes maximales de droit pour un certain nombre de financements. Pour tenir compte de ces avis, nous avons ajusté les enveloppes maximales qui leur étaient données. Je signale notamment que la région Normandie n'a pas consommé complètement son enveloppe « agriculture biologique », donc il a fallu modifier les enveloppes à cet effet. Nous n'avons pas un énorme pouvoir sur la question parce que ce sont les PDRR qui envoient leurs indications. Sur les deux, il y a unanimité.

Mme la Présidente :

Je vous propose que nous passions au vote de la première, donc sur la dérogation pour le syndicat mixte des Vallées de la Veyre et de l'Auzon. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

- *11^e programme d'intervention (2019-2024) - Renforcement de la capacité de pompage du poste de relèvement des eaux usées de Longues et de la conduite de refoulement à Vic-Le-Comte - Syndicat mixte des Vallées de la Veyre et de l'Auzon (Puy-de-Dôme) - Dossier n° 21053301.*

- **Adoptée à la majorité (32 voix pour, 1 abstention).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2021-132 du 4 novembre 2021.

Mme la Présidente :

Sur les trois suivantes qui concernent les ajustements d'enveloppes que nous venons d'évoquer, y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

- *11^e programme d'intervention (2019-2024) - Financement de la mesure de conversion à l'agriculture biologique (CAB) en 2021 : définition de la répartition régionale - Dossier n° 210501601.*

- **Adoptée à la majorité (32 voix pour, 1 abstention).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2021-133 du 4 novembre 2021.

- *11^e programme d'intervention (2019-2024) - Financement des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) en 2021 dans les contrats territoriaux : définition des enveloppes maximales de droits à engager - Dossier n° 210534601.*

- **Adoptée à la majorité (32 voix pour, 1 abstention).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2021-134 du 4 novembre 2021.

- *11^e programme d'intervention (2019-2024) - Financement d'investissements agro-environnementaux en 2021 dans le cadre des contrats territoriaux et de la mise en œuvre du plan Écophyto : ajustement des enveloppes maximales de droits à engager.*

- **Adoptée à la majorité (32 voix pour, 1 abstention).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2021-135 du 4 novembre 2021.

Mme la Présidente :

Nous poursuivons.

M. DEGUET :

Sur les suivantes, je vous propose que nous les traitions vraiment une par une parce que vous voyez qu'il y a des votes différents de la commission entre la première et la deuxième.

Sur la première, le dossier est soumis à la décision du CA en raison de son caractère expérimental. J'espère que vous n'allez pas me demander de vous expliquer le projet Jourdain, je n'oserais même pas... Il s'agit simplement d'un certain nombre d'éléments qui sont liés à son caractère expérimental. Nous traitons souvent d'utilisation d'eaux usées mais pour l'instant, c'est probablement le premier projet que nous ayons qui trouve de la réutilisation pour de l'AEP. C'est cela qui justifie son côté très expérimental. Il y a eu un avis favorable de la commission, avec deux abstentions.

M. GUTTON :

Il y a un petit graphique à la page 64 du tome 2 qui explique très bien le principe du projet Jourdain. En réalité, les projets de réutilisation, il y a en plus que nous le pensons. Il en existe un certain nombre sur le territoire. Le Cerema a d'ailleurs rédigé un document qui présente un certain nombre de réalisations sur le territoire national, dont certains sur le bassin Loire-Bretagne. Celui-ci

effectivement est intéressant puisque cela traite de l'eau potable, même si en réalité on fait reprendre un cours d'eau, donc on reconstitue ce qui se passe sur l'ensemble du bassin. On réutilise en eau potable des eaux prélevées dans des cours d'eau qui sont alimentés en particulier par des eaux qui sont rejetées par des stations d'épuration en l'amont. C'est un peu cela, on reconstitue en boucle ce que l'on peut faire sur un cours d'eau au fil de l'eau. C'est à ce titre que l'Agence de l'eau l'accompagne. C'est pour une expérimentation, sachant que ce type de projet pourrait se développer sur le littoral où nous avons des territoires qui sont soumis au changement climatique et avec une forte pression démographique. Cela peut permettre de moins solliciter le milieu.

Mme BRUNY :

Sur ce projet, il y a eu deux abstentions. Je voulais redire pour quelles raisons il y avait eu une abstention de ma part. C'est que sur ce projet, nous n'avons pas l'assurance qu'il s'agit uniquement d'eau potable puisque les eaux retraitées vont être remontées à 20 km au nord de la station d'épuration et qu'autour de l'étang prévu où seront remontées ces eaux, il y a de nombreuses serres. Nous pensons qu'il peut y avoir d'autres usages et que là, nous n'avons pas la maîtrise de la répartition qui sera faite de ces eaux. C'est un point qui n'est pas suffisamment clair pour nous.

Mme la Présidente :

C'est entendu. C'est bien noté. Nous mettons au vote cette délibération sur ce projet d'expérience de réutilisation d'eau. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

M. GUTTON :

Nous avons 4 abstentions en salle, donc 5 abstentions au total, et 1 non-participation au vote de M. Gandrieau.

- *11^e programme d'intervention (2019-2024) - Projet « Jourdain » de réutilisation des eaux usées traitées - Réalisation du dossier d'autorisation environnementale, complément d'inventaires, volet écologique de l'étude d'impact, modélisation liée à l'étude d'impact Vendée Eau (Vendée) - Dossier n° 210221201.*
- **Adoptée à la majorité (25 voix pour, 5 abstentions, 1 non-participation au vote).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2021-136 du 4 novembre 2021.

Mme la Présidente :

Nous poursuivons.

M. DEGUET :

Le suivant, c'est de la réutilisation plus classique. J'avoue que je pense que cela n'est soumis au CA que parce que c'est de la réutilisation. C'est une demande. Il n'y a pas de dérogation particulière. Il n'y a pas d'éléments particuliers. Si les services peuvent m'aider là-dessus, je ne sais pas pourquoi cela repasse au CA.

Mme la Présidente :

S'il n'y a pas de demande d'intervention, je vous propose de la mettre au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

- *11^e programme d'intervention (2019-2024) - Mise en place d'un stockage et d'un transfert des eaux usées traitées de la station d'épuration du Bono pour l'arrosage du golf de Baden Golfe du Morbihan Vannes Agglomération - Dossier n° 210351901.*
- **Adoptée à la majorité (31 voix pour, 1 abstention).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2021-137 du 4 novembre 2021.

M. DEGUET :

Nous changeons de région mais cette fois, c'est bien une demande de dérogation. Au moment où elle a été déposée, ils étaient à une DUP de plus de cinq ans. Par conséquent, ce n'était pas éligible. Or, nous venons de voter dans la révision du 11^e programme le fait que nous passons à des DUP supérieurs à cinq ans (deux ans de plus). Par conséquent, au 1^{er} janvier, ils redeviennent éligibles. Nous vous proposons donc de les considérer comme éligibles dès maintenant, de façon à ce que l'on ne fasse pas une espèce d'interruption dans les travaux sur ces questions. Ainsi, nous ne retardons pas leur décision de partir.

J'ai peur de ne pas être suffisamment clair. Je vais essayer de recommencer.

La DUP est passée depuis plus de cinq ans. Ils n'ont pas fait les travaux dans le temps prévu. Si nous prenons les modalités du 11^e programme jusqu'à maintenant, ils ne sont pas éligibles. Or, nous venons de voter qu'à partir du mois de janvier, ils devenaient éligibles. Ce que nous vous proposons, c'est d'anticiper un tout petit peu les nouvelles modalités après révision du 11^e programme et donc de considérer que dès le mois de novembre de cette année, ils sont éligibles bien qu'ils aient dépassé la DUP de cinq ans.

M. GUTTON :

Il y a deux délibérations : une pour le Bas Livradois et une autre pour le syndicat d'Issoire.

Mme la Présidente :

Je vous propose de voter sur ces deux délibérations pour chacun des syndicats puisqu'elles ont le même objet de dérogation aux modalités. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

- *11^e programme d'intervention (2019-2024) - Travaux pour la protection de 30 (27+3) captages SIAEP Bas Livradois (Puy-de-Dôme) - Dossiers n° 210416901 et 210438901.*
- **Adoptée à la majorité (31 voix pour, 1 abstention).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2021-138 du 4 novembre 2021.

- *11^e programme d'intervention (2019-2024) - Travaux pour la protection de 17 captages – SME Issoire (Puy-de-Dôme) - Dossier n° 210473001.*
- **Adoptée à la majorité (31 voix pour, 1 abstention).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2021-139 du 4 novembre 2021.

M. GUTTON :

Nous revenons dans la Vienne.

M. DEGUET :

Vous voyez tout de suite de quoi on parle. Nous sommes sur la question de la continuité. Nous sommes sur une décision. Ce n'est pas cette décision qui est soumise à la délibération. Il s'agit d'une décision de ne pas financer les travaux parce que la loi conduirait à ne pas financer.

La délibération précise que même si nous ne finançons pas les travaux, la moindre des choses, c'est de financer les études qui ont permis de dire que l'on va faire ces travaux dans les deux cas.

Pourquoi n'ont-elles pas été financées avant ? C'est parce que dans nos modalités, nous donnons l'aval pour les études qui déboucheront éventuellement sur des travaux mais nous ne payons que les travaux et les études tous en même temps. Ainsi, la conséquence de ne pas financer les travaux pourrait conduire à ce que nous ne finançons pas non plus les études qui ont conduit aux travaux. Ce serait quand même le comble que nous ayons lancé des acteurs qui ont fait des études et que nous ne leur finançons pas les études qui conduisaient au fait qu'il fallait faire les travaux, même si la loi qui est arrivée après dit que maintenant, nous ne le faisons pas.

Il y a deux questions - vous le voyez bien -, il y a la question de la décision de l'Agence dont vous avez parlé tout à l'heure qui est l'application de la loi. Puis, il y a une deuxième décision qui est qu'heureusement que la loi ne dit pas qu'il est interdit de faire des études, donc nous devons pouvoir quand même payer les études. Nous touchons là des éléments qui indiquent à quel point cette loi va mettre un bazar monstre, ce que nous essayons de régler.

Sur le fait de payer les études, il y a eu une unanimité de la commission.

M. DORON :

Je ne participerai pas au vote concernant le dossier intéressant la fédération de pêche de la Sarthe, et pour cause... néanmoins, je vais lier mon propos aux deux dossiers, puisqu'aux mêmes causes, les mêmes effets.

J'aimerais que vous m'expliquiez. Tout à l'heure, quand nous avons débattu et si je me fie au rapport de la commission Programme concernant la révision de la fiche MAQ3 « continuité écologique », on rappelle que la rédaction de la fiche s'adapte à celle décidée par les parlementaires. Un dispositif de médiation est prévu, dont la mise en place en fonction des territoires permettrait au préfet de retenir des projets locaux, lesquels pourraient bénéficier d'un accompagnement de l'Agence.

Si d'aventure je faisais une interprétation au mot pour mot de ce commentaire accompagnant la modification de la fiche MAQ3, je ne vois pas en quoi aujourd'hui et par rapport à la présentation de ces deux dossiers, qui ont d'ailleurs fait l'objet d'un avis de l'autorité préfectorale, l'aide aux travaux ne pourrait pas être retenue ; ou alors expliquez-moi pourquoi on a écrit le contraire tout à l'heure. C'est le premier point.

Le deuxième élément, c'est que je voulais quand même attirer votre attention sur un point. Je n'ai pas vérifié pour le dossier 6 de la Vienne mais pour ce qui intéresse le dossier sur la Bruère et la Vègre, le comble de l'ironie veut que nous soyons sur un ouvrage qui est accompagné dans le cadre du plan France Relance, ouvrage qualifié de prioritaire dans le plan d'action de la politique apaisée de la restauration de la continuité écologique et qu'aujourd'hui, nous allons rester au milieu du gué, c'est-à-dire que nous allons financer des études et nous n'allons pas réaliser des travaux ou en tout cas, l'agence dit qu'aujourd'hui, les travaux ne peuvent pas être retenus. Je trouve qu'il y a une incohérence à la fois de compréhension mais aussi d'application.

Pour finir mon propos, parce que tout à l'heure j'avais esquissé quelques éléments de langage sur ce point, la position de l'Agence qui consiste à appliquer strictement la loi, notamment sur la continuité écologique puisque cela a été évoqué dans le cadre du focus sur l'article 49 présenté en commission des Aides, je voudrais rappeler que si dans les services de l'État, on s'était employé à faire appliquer la loi et strictement la loi à la fois depuis les premiers classements de 1865 mais aussi après les classements au titre du L. 232-6 du code de l'Environnement et ensuite au titre du L. 432-6 du code de l'Environnement avant de devenir 417-2 du code de l'Environnement, je crois que nous ne serions pas dans ce marasme et dans ce foutoir et dans ce merdier. Veuillez excuser mes propos.

M. ALBERT :

Je veux juste alerter. Il y a des dossiers où nous n'avons pas pris part au vote et pas pris part aux débats. Je pense qu'il faut que chacun y fasse attention. En plus, nous sommes sur une dérogation. C'est encore pire dans la déontologie et dans le fait d'appartenir à une association. Ce n'est pas que je veux contredire ce qui a été dit mais je pense qu'il faut y faire attention dans les

propos que nous pouvons tenir. Notamment, je me demande à un moment donné s'il ne faut pas que chacun se rappelle à sa déontologie pour intervenir.

M. GUTTON :

Je pense que M. Doron peut intervenir. Il pêche peut-être dans la Sarthe mais il n'est pas président de la fédération de la Sarthe.

M. DORON :

Je l'ai bien rappelé en avant-propos. J'ai pris la précaution de langage, il faut peut-être m'écouter quelquefois. J'ai dit que j'intervenais de manière globale sur les deux dossiers et que je ne prenais pas part au vote concernant le deuxième dossier.

M. GUTTON :

Après, nous savons la passion que met M. Doron sur le dossier de la continuité.

M. DEGUET :

Je veux m'en excuser parce que je suis manifestement le responsable de cet incident. Si je n'avais pas proposé de traiter les deux en même temps, nous aurions traité simplement la délibération concernant M. Cohen de la Vienne. J'imagine que M. Doron aurait pu faire exactement la même intervention, donc il n'y aurait pas eu de problème de déontologie. C'est de ma faute, je l'assume. En tant que président de la commission, j'aurais dû regarder le fait qu'en mettant les deux, je « mouillais » inutilement M. Doron. Permettez-moi donc de préciser que tout ce que nous venons de dire jusque-là ne concernait que le dossier d'Arnaud Cohen de manière qu'il n'y ait pas de problème de déontologie. Franchement, j'ai eu tort de joindre les deux. J'explique simplement qu'en termes de procédure, cela permet parfois d'éviter les incidents de ce type.

M. BRULÉ :

Sans polémiquer, je ne peux quand même pas laisser dire que les services de l'État n'ont rien fait sur la continuité écologique. Il y avait un programme. Il y avait un suivi précis. Ce sont des procédures, des discussions ou des négociations qui sont assez longues. Nous avons d'ailleurs un suivi de ce programme qui montrait le nombre de dossiers qui avaient été engagés, etc. On ne peut pas dire que nous n'avons rien fait. D'ailleurs, une partie des arguments des Amis des moulins qui ont été souvent évoqués était une certaine insistance des services de l'État ou des agences ou des deux sur les propriétaires. Il y avait une action déterminée de l'État. Ensuite, je ne reviens pas sur la loi, etc.

M. GUTTON :

Pour dépassionner un peu le sujet, M. Doron, nous avons bien entendu et nous savons encore une fois l'engagement qui est le vôtre sur la continuité écologique. Je crois que mettre en cause les services de l'État n'est pas utile. Une majorité d'acteurs partagent bien cette volonté d'améliorer la continuité de nos cours d'eau.

Nous croyons beaucoup au dispositif de médiation qui est prévu par la loi Climat et Résilience. C'est là où nous pourrions nous retrouver. Dès lors que ce dispositif de médiation sera mis en place -, parce que pour l'instant, il n'existe pas et j'espère que le séminaire que va piloter la Direction de l'eau et de la biodiversité fin novembre avec les services de l'État et les opérateurs nous éclairera sur le sujet-, nous pourrions trouver, au cas par cas, des solutions sur un certain nombre de projets.

Là, nous vous proposons de nous engager sur les études pour ne pas pénaliser les porteurs de projets. Cela ne préjuge pas des suites que nous pourrions donner si la médiation permet de déboucher dans les mois qui viennent.

M. DEGUET :

Pour que les choses soient plus claires, il faudrait probablement changer ce que nous avons sur la diapositive. Il faut modifier la parenthèse : « Les travaux ne pouvant être retenus suite à la promulgation de la loi Climat et Résilience ». Je propose que nous disions plutôt que « la délibération sur les travaux sera suspendue aux résultats de la médiation mais que dans l'attente, et pour ne pas léser le porteur, nous lui payons les études ». Je pense que cela laisse plus les choses ouvertes et cela respecte plus l'esprit.

M. GUTTON :

Pour l'instant, nous ne l'avons pas mis dans la délibération de toute façon. Ce que nous allons voir, ce sont les lettres de refus sur les financements, à ouvrir la rédaction qui n'exclura pas par la suite que l'Agence prenne une autre position si les conditions réglementaires le permettent. Nous allons trouver une rédaction avec Jacques Morin sur le sujet. C'est effectivement à la page 99 pour M. Cohen et à la page 100 pour la Vègre.

M. DEGUET :

Tel qu'elle est formulée, cela dit seulement que nous autorisons le financement.

M. GUTTON :

La délibération ne pose pas de problème. C'est plutôt la rédaction des fiches.

M. DEGUET :

Dans le « vu », il va falloir indiquer...

M. GUTTON :

C'est plutôt dans le courrier concernant les travaux que nous adresserons aux porteurs de projets que nous devons être explicites sur les conditions d'un financement éventuel ultérieur de l'Agence de l'eau. En revanche, les délibérations qui vous sont présentées là ne posent pas de problème, me semble-t-il.

Mme BRUNY :

L'évolution réglementaire est quand même citée en avant-dernier de... « Vu l'évolution réglementaire... ».

M. GUTTON :

C'est bien ce qui justifie que nous pratiquions de façon différente et que nous scindions les études des travaux, alors qu'habituellement, nous finançons les études en même temps que le dossier « travaux ». Il faut bien rappeler pourquoi nous dérogeons à nos règles d'intervention.

M. DEGUET :

Je vous propose que nous écrivions l'article unique sur le mode « de déroger pour ce projet à la règle de financer ensemble les études et les travaux et que dans l'attente d'une éventuelle conciliation, autorise... ».

M. GUTTON :

Je pense que c'est plutôt dans les courriers que nous expliquons bien le travail que nous allons faire avec les services de l'État et la médiation puisque c'est le Préfet qui saisit le médiateur. C'est donc avec le Préfet que nous devons travailler sur le sujet. Nous ne pouvons pas nous engager là. Le conseil d'administration délibère sur les études.

Mme la Présidente :

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Mme BARRE :

Cela fait partie des dossiers pour lesquels nous votons pour.

- *11^e programme d'intervention (2019-2024) - Étude préalable à l'arasement du seuil du moulin de Bouchot Marin sur le Clain - 2021 (Vienne) - M. Arnaud Cohen - Dossier n° 210349201.*
- **Adoptée à l'unanimité.**

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2021-140 du 4 novembre 2021.

M. GUTTON :

Nous avons ensuite le dossier de la Vègre sur lequel nous avons noté que M. Doron ne souhaitait pas participer au vote. Qui est défavorable au projet ? Qui s'abstient ? Nous arrivons donc au même résultat à la différence près que M. Doron ne participe pas au vote.

- *11^e programme d'intervention (2019-2024) - Études préalables à la suppression de l'ouvrage de la Bruère sur la Vègre et renaturation du lit en amont et aval de l'ouvrage - APP continuité écologique-2001 (Sarthe) Fédération Sarthe Pêche Protection Milieux aquatiques - Dossier n° 210357901.*
- **Adoptée à l'unanimité (31 voix pour, 1 non-participation au vote).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2021-141 du 4 novembre 2021.

M. GUTTON :

Morgan Priol, la déléguée de Nantes, me confirme que des discussions sont bien en cours avec la fédération de pêche et la direction départementale des territoires sur ce projet. C'est donc un dossier suivi par la préfecture.

Mme la Présidente :

Nous poursuivons.

M. BRIDET :

Mme la Présidente, je suis désolé mais je dois vous quitter. Je suis déjà en retard pour mes prochaines obligations. J'ai donné mon pouvoir à M. Poirier.

M. DEGUET :

La diapositive suivante, c'est plus classique. Ce sont des dépenses d'animation. C'est une dérogation aux règles générales. Le démarrage s'est fait plutôt, donc il faut considérer ces dépenses qui ont été faites avant autorisation pour les payer.

Le suivant, c'est une prolongation exceptionnelle de la convention avec l'usine de production d'eau potable de Nantes. C'est manifestement une longue histoire. Cela dure depuis longtemps. Un certain nombre de travaux ont été faits après la convention. Nous proposons donc une prolongation pour pouvoir prendre en compte ces travaux.

La commission a émis un avis favorable à l'unanimité sur les deux dossiers. Je ne propose pas que nous les dissociions parce que je ne crois pas que qui que ce soit dans la salle soit concerné.

M. POIRIER :

Du coup, c'est un détail mais je ne prends pas part à la délibération.

[Rires]

M. GUTTON :

Cela montre la diversité de représentation au sein du conseil d'administration. Tous les territoires sont couverts. Ce que je voulais redire sur Nantes, c'est que c'est effectivement un projet qui a été lancé à la fin du 9^e programme d'intervention. Nous sommes au milieu du 11^e. C'est vrai que c'est un dossier extrêmement lourd et qui a fait l'objet de contentieux avec les entreprises, ce qui explique que nous en soyons encore là. Nous avons quand même indiqué que nous n'irions pas au-delà de décembre 2023, ce qui est déjà extrêmement long. Nous serons à la fin du 11^e programme d'intervention. En contrepartie, la Métropole de Nantes avait renoncé à une avance d'environ 1 M€ qu'elle n'avait pas perçue, donc nous avons annulé la décision correspondante.

Mme la Présidente :

Nous votons les deux dossiers de manière séparée. Pour le premier dossier, y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

M. GUTTON :

Nous avons une abstention de Mme Barre et une non-participation au vote de M. Poirier.

- *11^e programme d'intervention (2019-2024) - Cellule d'animation - Année 2021 du contrat territorial n 1185 - Syndicat mixte des Vallées du Clain sud (Vienne) - Dossiers n° 210371801 et 210371901.*
- **Adoptée à la majorité (30 voix pour, 1 abstention, 1 non-participation au vote).**
Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2021-142 du 4 novembre 2021.

Mme la Présidente :

Sur la deuxième délibération, y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

- *11^e programme d'intervention (2019-2024) - Modernisation de l'usine de production d'eau potable de Nantes Métropole Communauté urbaine (Loire-Atlantique) - Dossier n° 120248401.*
- **Adoptée à la majorité (31 voix pour, 1 abstention).**
Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2021-143 du 4 novembre 2021.

PAIEMENTS POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX

Point « aides » n° 1 de l'ordre du jour

M. DEGUET :

Je pense qu'un point qui relève de la commission des Aides a été rajouté. C'est le document séparé qui a été diffusé au départ. Il s'agit des PSE.

La commission des Aides a décidé de demander une nouvelle réunion du groupe de travail PSE qui s'est passée entre la commission des Aides et le CA. La commission des Aides avait demandé que l'on soumette au CA le résultat de ce groupe de travail PSE qui évidemment n'est pas passé

dans la commission des Aides puisqu'il s'est réuni sur délégation de la commission des Aides et en confiance par rapport à ce qui s'était passé auparavant.

Vous avez un document qui a été remis à l'entrée. C'est un document très complet avec une délibération pour lequel je donnerai éventuellement une indication tout à l'heure. Du coup, vous avez trois diapositives de présentation. Je m'excuse par avance, il est arrivé chez moi hier après-midi. Je ne l'ai pas vu tout de suite, donc je le découvre en séance. Néanmoins, comme je sais ce qu'il y a dedans, je pense que cela ne doit pas être très compliqué d'arriver à les présenter.

Le conseil d'administration du 17 mai a retenu 26 territoires avec leurs projets. 2 territoires supplémentaires sont arrivés après le conseil d'administration du 15. Ils ont été repris par le conseil d'administration du 24 juin. Je ne ferai pas pour l'instant de commentaire sur cette question qui a déjà été traitée, quoique tout le monde comprenne que j'en avais un.

Sur les 28 dispositifs sélectionnés au total, cela donnait une enveloppe possible de 31,9 M€. Nous estimions qu'il pouvait y avoir un certain taux de chute et que nous arriverions à 30 M€. En fait, nous arrivons à moins que cela. La diapositive vous rappelle que la commission des Aides et le conseil d'administration du 17 mai avaient adopté un principe de réaffectation des reliquats par fongibilité des enveloppes déjà décidées. Le 17 mai, c'étaient les 26 territoires, et à partir du 24 juin, c'étaient les 28 territoires. Il était possible de le faire. Ainsi, la commission des Aides a demandé qu'un groupe de travail se réunisse. Ce groupe de travail a réexaminé s'il était possible d'aller plus loin.

Les demandes déposées au 19 octobre font apparaître seulement 26,2 M€ pour le financement des services environnementaux aux exploitations agricoles, ce qui laisse une marge par rapport aux 30 M€ qui étaient annoncés auparavant. Avec les 0,4 M€ et 0,2 M€ qui sont indiqués après, cela fait 26,8 M€. Cela laisse une marge pour arriver aux 30 M€. Le reliquat qui est indiqué ici de 3,2 M€ permettrait de dépenser les 30 M€.

Très clairement, la commission des Aides était mandatée par le CA pour compléter jusqu'aux 30 M€ dans le cadre de la fongibilité entre les 28 projets retenus. En termes d'exploitations, cela va en faire plutôt 700 si je ne me trompe pas.

En même temps que les choses avaient été publiées, il avait été expliqué aux différents projets qu'ils pourraient formuler des demandes complémentaires dans le cadre de la fongibilité dont je viens de parler. Ces demandes complémentaires devaient arriver pour la fin octobre. En parallèle, les demandes complémentaires devaient arriver à 4 M€. Vous voyez vous-mêmes que cela fait un petit peu plus que le compte.

La proposition qui a été examinée par le groupe de travail, c'était que nous prenions toutes les demandes supplémentaires, sauf une qui était celle du département 87. L'histoire du département 87 est plus compliquée parce que c'était une très grosse demande avec plusieurs territoires. En juin, nous leur avons enlevé trois territoires et nous n'en avons retenu que deux. Ils ont assez logiquement reposé tous les territoires. Cette fois, nous acceptons d'en retenir un certain nombre mais les autres, nous ne les retiendrons pas.

Vous voyez ce qui est écrit, il est proposé de sélectionner seulement deux sous-territoires sur quatre. Cela permet de leur consacrer une enveloppe de 1,7 M€, qui est quand même une grosse part de ce que nous allons rajouter, et non pas les 2,4 M€ qu'ils avaient demandés qui auraient dans ce cas-là porté le total des aides à 30,5 M€ au lieu de 30,1 M€, ce qui permettrait d'avoir les financements que vous avez ici : 29,4 M€, 0,4 M€ et 0,3 M€, finalement une enveloppe totale affectée de 30,1 M€ pour 700 agriculteurs soutenus. Nous vous demandons de voter les nouvelles enveloppes qui correspondent à cela.

Puis, j'ai quelque chose à rajouter pour les membres du groupe de travail. Si vous lisez tout le tableau, - mais il faut que vous soyez très attentifs -, vous trouverez un léger décalage entre ce qui a été étudié dans le groupe de travail et ce que vous verrez sur la fiche. Cela concerne un projet unique à la page 9 du document qui est le Symeval en Ille-et-Vilaine. Vous voyez qu'il n'a pas fait de nouvelle demande. Vous le voyez sur le nombre de contrats supplémentaires, c'est toujours zéro. En revanche, parmi les 17 contrats déjà passés, ils se sont rendu compte d'une erreur, c'est-à-dire qu'ils avaient oublié de compter une action. Si nous réparons l'erreur, cela fait 11 k€ de plus à aller chercher sur l'enveloppe. Cela ne change rien à tout le reste parce que vous avez noté que 30,1 M€ sont un arrondi aux 100 k€ près et que là, nous sommes sur une dépense de 11,5 k€ en plus. Vous avez une dépense de 11,5 k€ supplémentaires.

J'aime bien quand nous réunissons les groupes de travail et que ce que nous produisons n'est pas exactement ce qu'ils ont eu,- que le groupe de travail le sache-, mais bien entendu, du point de vue du CA, cela ne change strictement rien à la façon dont les choses se font. Toutefois, il est bon que les gens qui ont travaillé sachent que nous avons changé une ligne.

Mme la Présidente :

Merci pour vos explications et votre transparence. Y a-t-il des questions ? Des commentaires ?

Mme BRUNY :

Pouvons-nous donc considérer que désormais, ce budget est clos, que nous n'y reviendrons pas au-delà de ce qui est autorisé aujourd'hui ?

M. GUTTON :

L'objectif, c'est de l'engager cette année. Ce sera donc terminé.

Mme BRUNY :

Il est prévu que nous ayons des réunions de groupe de travail régulièrement.

M. GUTTON :

Après, il y aura peut-être un suivi de l'avancement des projets mais qui pourra se faire aussi en commission. Nous n'avons plus besoin d'un groupe de travail. Ce sera à la commission des Aides de suivre l'avancement du projet.

Mme la Présidente :

Tant que c'est acté, cela peut revenir en commission des Aides classique.

M. DEGUET :

Ce que nous votons là, ce sont des enveloppes maximales. Il faut encore se retourner vers les agriculteurs que nous avons sollicités éventuellement. Vraisemblablement, nous n'aurons pas un énorme taux de chute mais il pourrait quand même y en avoir. C'est vraiment une enveloppe maximale. Ce ne serait pas complètement étonnant que nous arrivions à 30 M€ pile au bout du compte. En tout cas, c'est la dernière démarche. Nous ne continuons pas à rentrer des gens.

Je vais faire une remarque supplémentaire. C'est un dispositif expérimental. Il faut qu'il reste expérimental pour l'instant parce qu'il y a beaucoup de choses à aller regarder, y compris dans les procédures. Je veux vraiment remercier les délégations qui ont un énorme travail et l'on ne s'en rendait pas forcément compte. Le fait de travailler en groupe de travail permet de s'en rendre compte. Elles ont fait un énorme travail pour arriver à élaborer ces questions. Cela explique qu'il y ait eu un peu du mou dans certains cas. Cela explique que nous soyons passés outre une décision du conseil d'administration en revenant sur quelque chose qui avait été décidé. J'ai déjà dit que j'y étais plutôt opposé. La souplesse n'induit pas forcément de changer tout le temps les règles. Néanmoins, c'était expérimental. Par conséquent, nous allons considérer que c'était parce que c'était expérimental que cela s'est fait ainsi.

Mme ROUSSET :

Je remercie M. Deguet pour son explication très complète et toujours très posée quand il est orateur. C'est très agréable. Merci, M. Deguet, de nous repréciser le petit détail sur les lignes. Quand nous avons eu à faire le choix des territoires, je pense que les uns et les autres, nous n'étions pas forcément opposés à l'extension de territoires. Cependant, nous avons dû faire attention à la gestion de l'enveloppe, ce qui a fait que nous avons dû refuser deux territoires. Cela nous a quand même ennuyés puisque si ce territoire s'est mobilisé, c'est qu'enfin, il y avait un élan. C'est toujours intéressant de répondre à des élans de territoires.

Puis, nous avons discuté de la notion de protocole expérimental. J'ai quand même signalé que sur les territoires, il a été parfois mal expliqué que c'était un protocole expérimental. J'attire la vigilance des uns et des autres sur le fait que c'est très difficile pour le milieu agricole de se retrouver sollicité sur des périodes de cinq ou six ans, de ne plus rien avoir, de se retrouver sollicité sur autre chose une ou deux années après... Il y a quand même une gestion et une continuité d'exploitation à avoir. Je trouve que nos outils qui sont séquencés un peu courtement quand même ne permettent pas aux exploitants d'avoir une vision d'un outil. C'est un outil de production. Une exploitation agricole n'est pas un amusement. Il y a quelque chose de sérieux derrière. Je trouve que notre séquençage leur pose problème, leur pose difficulté.

Encore une fois, je veux redire que parfois les PSE n'ont pas été expliqués comme étant expérimentaux. J'en appelle à l'utilité de ce genre de protocole. Je pense notamment à des zones de captage Grenelle ou des périmètres dans ce genre. Je pense qu'il faut que nous soyons en capacité de mobiliser et de mobiliser de façon pérenne.

Mme BERNARD :

Juste pour répondre et partager les propos de Mme Rousset, je pense que c'est plus large que cela. Tout cela dépend de ce que nous allons mettre derrière ces PSE et ces types d'accompagnement. Si c'est en parallèle avec des mesures agroenvironnementales, vous avez des mesures agroenvironnementales pour accompagner des transitions qui après n'ont pas lieu de perdurer. Puis, vous avez d'autres formes de mesures agroenvironnementales mais qui s'inscrivent dans des sites protégés. Je connais très bien le territoire de Pouzauges. Il est vraiment dans une logique d'une mesure de transition. Nous ne pouvons pas non plus accompagner une mesure de transition indéfiniment.

Je pense que c'est plus ouvert que cela. Je crois que c'est un peu trop tôt. Étant actuellement dans les discussions de la future politique agricole commune 2023-2027, je pense qu'il faudra vraiment, pour aller chercher l'efficacité publique et l'efficacité opérationnelle, trouver cette articulation PSE et mesures agroenvironnementales de la future PAC. Il faudra vraiment que nous fassions ce travail. C'est pour cela que suivre l'expérimentation me paraît vraiment très intéressant.

M. NOYAU :

En complément des deux interventions précédentes, effectivement, un PSE sur cinq ans, c'est court. Il y a des PSE privés qui s'étaleront sur beaucoup plus d'années que cela. Ce sont des contrats avec des privés et qui peuvent rémunérer la prestation pour services environnementaux.

Je pense que c'est une bonne chose malgré tout d'avoir mis le pied à l'étrier. Cela va servir cette expérimentation à la base ; servir pour les autres parce que ce n'est pas si simple que cela à mettre en place. Nous ne savons pas ce qu'il y a derrière. Cela peut être lié avec la future PAC, avec des MAE... Il y a le carbone qui peut être derrière. Nous pouvons associer beaucoup d'outils qui sont à disposition, en évitant les doublons bien sûr, mais cela peut être des outils complémentaires.

Je dis merci pour avoir commencé à mettre en place ces dossiers en espérant que tout le monde aille au bout. Cela a été dit tout à l'heure. Pourquoi y a-t-il des pertes en charge ? On s'aperçoit qu'il peut y avoir des freins derrière. On peut ne pas correspondre au cahier des charges. C'est pour cela que c'est assez compliqué.

Mme CLERMONT-BROUILLET :

En complément, le caractère expérimental des PSE, c'est l'aspect innovant d'un régime d'aide d'Etat qui n'avait pas existé jusqu'à présent. Ce qui est expérimental, c'est l'enveloppe nationale qui était dédiée à cela et qui était à 150 M€. Nous arriverons plutôt à 170 M€ normalement avec l'ensemble des PSE sur le territoire national, ce qui est peu au regard des montants de la PAC.

L'ambition, - et la notion d'expérimental était là-dessus -, c'est l'articulation avec la PAC prochaine. La seule chose, c'est que nous nous sommes un peu fait rattraper par le calendrier. La définition du plan stratégique national étant quasi bouclée et les PSE n'ayant pas pu encore trouver leur utilité, l'articulation immédiate dans le plan stratégique national n'a pas pu être trouvée. Néanmoins, il est prévu la mise en place d'une évaluation que nous devons caler avec les agences de l'eau pour voir comment faire au mieux sur le dispositif.

M. POIRIER :

Pour revenir sur le sujet de maintenir ou non ce groupe de travail, nous voyons que ce sujet est loin d'être simple et loin d'être fini. La nouvelle PAC qui arrive remet en cause ou réinterroge ces deux notions de MAEC et de PSE. C'est loin d'être très clair. J'ai trouvé que le travail en groupe de travail amène de la souplesse dans les échanges. Sur deux points, je pense que c'est important de le maintenir. D'abord, sur le suivi, je pense qu'il ne faut pas laisser les territoires vivre seuls cette expérimentation. Des difficultés vont ressortir, donc il faudrait que nous soyons à même de les accompagner pour prévoir demain et éviter que nous soyons un peu à la traîne. Il faut que nous soyons plutôt force de proposition que de subir ce qui va nous arriver sur le nez.

Mme la Présidente :

La remarque qui a été faite sur l'abandon du groupe de travail, c'est tout simplement pour que l'on évite en général de multiplier les instances parce qu'il y a un moment où c'est un petit peu chargé. C'est important aussi que tout cela communique bien entre soi. Je dirais que ce n'est pas au sein de la commission des aides que cela devrait être suivi mais peut-être au sein de la commission Évaluation puisque nous sommes sur un dispositif expérimental, donc cela pourrait faire l'objet de travaux au sein de cette commission.

M. DEGUET :

Je vais commencer par remercier Mme Rousset de ses remerciements. Je vais remercier M. Noyau d'avoir rajouté la notion des PSE privés qui est effectivement un élément complémentaire. Je suis très sensible au fait que les aides, quand elles s'interrompent, posent problème. Je ne veux pas revenir ici sur le débat conversion bio et maintien bio et à quel point c'est dramatique dans certains cas du point de vue des bio. Ainsi, je souscris complètement.

Cependant, dans l'exemple qui est là, franchement, si un agriculteur a pensé que cela allait être renouvelé... Je rappelle que c'est quand même écrit beaucoup avec la vision de note, de borne, avec une période qui est clairement délimitée, avec des étapes... Chaque année, on regarde où l'on en est. Des notes peuvent changer et donner lieu à des versements qui peuvent être différenciés par rapport à ce qui était programmé. Clairement, les gens qui ont vu le dossier savent qu'ils sont engagés sur cinq ans et que cela ne va pas se pérenniser. J'ajoute que d'une certaine manière, pour une fois, il y a dans ces éléments l'idée de quelque chose comme une obligation de résultat, en tout cas comme un objectif de résultat. Je pense que c'est absolument fondamental.

Si j'avais une remarque à faire sur les quelques dossiers que j'ai vus, c'est que le critère IFT (indice de fréquence de traitement) est réellement quantitatif et permet de dire que l'on n'a pas simplement fait les choses que l'on avait dit que l'on voulait faire mais que cela produit un certain nombre de résultats. Ce critère est probablement un peu sous-estimé dans les exemples que j'ai vus. En tout cas, cela mérite effectivement qu'il y ait un suivi. Écophyto, je vous rappelle quand même que l'on a fait plein de trucs et tout et au bout du compte, on arrivait à 20 % de plus. Il ne faut pas que nous ayons ce type de chose. Il faut qu'il y ait des obligations de résultat, d'où l'obligation de suivi.

Après, quelle méthode de travail sur le suivi ? Ce n'est pas une mauvaise chose que la commission des aides qui a initié le problème, qui a regardé les documents fasse le suivi. Il peut y avoir éventuellement une aide avec la commission Évaluation. Cela peut se concevoir. Mme Gallien est la nouvelle présidente. En tant que vice-président, je lui ferais la proposition probablement de maintenir le groupe de travail mais nous le verrons dans la commission.

Mme BRUNY :

J'entends que l'on propose à la commission Évaluation de suivre ce dossier. Je pense que c'est probablement à la fin que nous pourrions évaluer réellement.

M. DEGUET :

Ce n'est pas la même chose.

Mme BRUNY :

Effectivement, ce n'est pas la même chose. Il avait été demandé en groupe de travail que nous maintenions ce groupe de travail. Il me semble qu'une réunion annuelle pour suivre comment cela évolue n'est pas énorme. Franchement, je trouve que l'ambiance de travail et la constitution du groupe étaient assez intéressantes. Je souhaiterais que ce groupe de travail se poursuive jusqu'aux termes de ce dossier.

M. GUTTON :

Je vais faire un clin d'œil à Mme Bruny parce que mon rôle, c'est quand même de protéger un peu mes services aussi. Chaque fois que nous constituons un groupe ou une commission, derrière, c'est du travail pour les services. Le conseil d'administration, qui est déjà une structure assez réduite (35 personnes), a des commissions qui sont là pour cela et qui peuvent parfaitement, à l'occasion d'un ordre du jour, faire un zoom particulier sur une thématique donnée.

J'attire l'attention parce que nous avons vu quand même à la dernière commission des Aides qu'il y avait peu d'administrateurs présents. Il faut que nous arrivions,- et ce sera peut-être le travail de Mme Gallien,- à rendre plus intéressante notre commission. Nous sommes donc preneurs de suggestions pour approfondir à certains moments telle ou telle thématique. Nous le ferons en espérant qu'à ce moment-là, les mêmes membres que ceux du groupe de travail soient présents ce jour-là à la commission des Aides.

M. DEGUET :

Il y avait pratiquement le même nombre de personnes dans les deux.

Mme SCHAEPELYNCK :

Par rapport à cette commission, notre rôle était de choisir les territoires et d'affecter. Aujourd'hui, cela a été fait. En l'occurrence, cinq ans vont se dérouler. Nous avons sur d'autres dossiers -, par exemple sur la CAB, sur Écophyto,- des comptes rendus. En revanche, refaire une commission tous les ans pour voir où chaque territoire est situé, etc., je pense que nous avons peut-être d'autres choses à effectuer dans nos différentes commissions. Qu'il y ait un compte rendu tous les ans, effectivement ! Toutefois, refaire une commission spécifique n'est sûrement pas utile.

Mme la Présidente :

Nous retenons le principe d'un point annuel sur ce dossier en particulier, dans une sous-formation de la commission des aides ou de la commission de suivi à votre discrétion.

Je vous propose que nous passions au vote pour la mise en œuvre de ce dispositif expérimental de paiement pour services environnementaux. Là, nous votons sur la révision des enveloppes maximales.

Mme ROUSSET :

Pour conclure, -je vais élargir le dossier puisque cela a été dit juste en commission-, je veux vraiment que nous fassions une dissociation entre les PSE et ce qui se passe à la PAC. Pour cela, j'utilise l'argument qui était qu'il me semble que dans les PSE, en tout cas quand cela a été porté d'un point de vue national, il avait été ouvert ce dispositif à la sylviculture qui, elle, n'est pas du tout concernée par la PAC si je ne me trompe pas. Or, pour parler très concrètement d'un territoire que je connais qui a des problèmes avec la sylviculture, notamment de gros problèmes de traitement sur des ruisseaux qui servent d'alimentation en eau potable, que l'on est incapable de traiter malgré les différents contrats puisque les sylviculteurs passent à la trappe. Ils ne sont pas tout à fait agriculteurs. Ils ne sont rien, donc on n'est pas capable d'aller les voir et de leur proposer des dispositifs intéressants pour les mobiliser sur leurs pratiques. Il faut quand même que ce soit dissocié du simple dispositif PAC qui est un gros dispositif. Nous avons des gens à « attraper », qui ne sont pas dans des dispositifs. Il est vraiment important que nous soyons habiles et mobiles pour pouvoir le faire, ce que nous n'avons pas su faire dans le cadre de ce PSE et je le regrette.

Mme CLERMONT-BROUILLET :

En élément de réponse sur ce point, le régime d'aide notifié est bien uniquement pour des agriculteurs puisque c'est au titre des lignes directrices agricoles. En revanche, le sujet forestier effectivement monte d'un point de vue intérêt vis-à-vis des PSE et de leurs paiements. A ce titre, la loi Climat et Résilience, dans un de ses derniers articles qui demandent des bilans et des rapports au gouvernement, mentionne un rapport,- c'est moins d'un an, je crois, si ce n'est pas six mois-, sur la mise en œuvre des PSE et leur extension possible au système forestier. Nous avons mobilisé le ministère de l'Agriculture et de la Forêt sur ces sujets.

Mme la Présidente :

Cette fois, nous passons au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Mme Barre s'abstient.

- *11^e programme d'intervention (2019-2024) - Mise en œuvre du dispositif expérimental de paiements pour services environnementaux : révision maximale de droits à engager.*
- **Adoptée à la majorité (31 voix pour, 1 abstention).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2021-146 du 4 novembre 2021.

Mme la Présidente :

Je vous propose maintenant de passer aux aides relatives à l'action internationale de l'Agence de l'eau.

DÉCISION D'ATTRIBUTION DES AIDES SUITE À LA COMMISSION COMMUNICATION ET ACTION INTERNATIONALE DU 12 OCTOBRE

Point « aides » n° 3 de l'ordre du jour

Mme la Présidente :

Je rappelle que la commission Communication et action internationale du comité de bassin, présidée par Mme Aubert, s'est réunie le 12 octobre pour préparer ce point. Comme Mme Aubert ne peut être parmi nous ce matin, je demande à Hervé Gilliard de nous rapporter le point.

M. GILLIARD :

Aujourd'hui, deux délibérations sont soumises au conseil d'administration. La première délibération concerne les demandes d'aide à l'international des associations et des collectivités territoriales. La commission Communication et action internationale a donné un avis favorable aux 17 dossiers de demande pour un montant d'un peu plus de 1,2 M€. Elle a également exprimé un regret, en tout cas une observation, qui est que les demandes proviennent très majoritairement de l'ouest du bassin, ce qui est très positif, mais avec toutefois une interrogation sur la mobilisation à l'est du bassin et un souhait exprimé de renforcer les relations avec les structures régionales pour comprendre ce défaut de mobilisation, en tout cas pour le renforcer. C'est la première délibération.

La deuxième délibération concerne l'appel à projets inter-agences « eau et solidarités internationales ». Le règlement vous a été présenté en fin d'année 2020 et vous l'avez validé. C'est le premier appel à projets inter-agences. Pour mémoire, l'idée est de favoriser le déploiement d'opération favorisant l'accès à l'eau potable et à l'assainissement au sein des territoires des partenariats institutionnels des agences de l'eau. Nous en avons un certain nombre, notamment l'agence Loire-Bretagne avec la Côte d'Ivoire ou le Burkina Faso.

Le jury national où Marie-Hélène Aubert siégeait s'est réuni à la fin du mois d'août et a analysé 70 dossiers. Sur ces 70 dossiers de demande, 13 dossiers ont été lauréats. Sur ces 13 lauréats, 2 sont proposés au financement de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, en l'occurrence ACF en Côte d'Ivoire et le GRET au Cambodge pour un montant de 310 015 €

L'enveloppe initialement définie pour Loire-Bretagne était de 300 k€. Il y a donc un léger dépassement. La commission Communication et action internationale a donné un avis favorable à la fois à la proposition de financer ces deux projets et également au fait que nous ayons un léger dépassement de l'enveloppe initialement dédiée.

Pour ce qui est de la délibération qui vous est soumise aujourd'hui, il s'agit justement de vous demander l'autorisation d'avoir ce léger dépassement pour pouvoir financer ces projets. Là, j'ai mis simplement pour information que les deux projets vous seront soumis sous forme de délibération financière lors du CA du 14 décembre. Pour des raisons administratives, nous n'avons pas pu vous les soumettre à ce conseil d'administration. Je vous remercie pour votre attention.

M. GUTTON :

Il s'agit donc de proposer au conseil d'administration d'augmenter l'enveloppe qu'il avait initialement allouée de 300 k€, de la passer à 310 k€. Puis, les deux dossiers individuels seront soumis à la délibération du conseil de décembre.

Il faut noter également qu'à côté des 17 dossiers d'aide qui vous sont soumis, il y a également une demande de dérogation au bénéfice d'Électriciens sans frontières. Il y a un petit problème de solde, donc il faut une dérogation. L'agence avait annulé un dossier parce que les travaux avaient démarré avant la date d'émission de la lettre d'éligibilité. Électriciens sans frontières avaient demandé à l'Agence de revoir sa décision puisqu'en réalité, nous avions déjà fait une autorisation. Ils avaient modifié leur dossier, donc une autorisation préalable avait été donnée par l'Agence en juin 2014.

Il faut donc que vous puissiez valider le fait que nous reprenions le versement du solde à hauteur de 20 325,30 €

M. ALBERT :

Je suis président du syndicat des eaux de la Gâtine, donc je ne vais pas prendre part au vote sur ce dossier même si c'est international.

M. MÉRY :

C'est juste une demande d'information presque pour culture générale : a-t-on une idée depuis quand faisons-nous ces aides internationales à l'Agence ? Est-ce que c'est récent ? Depuis combien de temps cela dure-t-il ? A-t-on une idée des territoires que nous avons pu aider ? Une cartographie un peu de ce qui a été fait pour mettre cela en valeur en pluriannuel.

M. GUTTON :

Je sens la candidature de M. Méry à la participation de la commission Coopération. J'en profite pour faire un peu de publicité pour cette commission. Mme Aubert aurait sans doute souhaité le faire. Nous manquons un peu de participants dans cette commission qui à la fois traite de la communication et de la coopération internationale. Nous sommes preneurs de nouveaux membres. C'est l'occasion d'en faire un peu la promotion. Hervé Gilliard va répondre précisément à la question posée.

M. GILLIARD :

L'agence de l'eau Loire-Bretagne est impliquée dans l'action internationale depuis 2005, depuis la loi Oudin-Santini qui permet aux agences de l'eau d'utiliser jusqu'à 1 % de leur budget dans des actions internationales en matière d'accès à l'eau et à l'assainissement et aussi en matière de gestion intégrée des ressources en eau. En effet, nous avons un certain nombre d'informations. Nous avons même des cartographies à l'échelle nationale puisque nous travaillons en partenariat

avec le programme Solidarité-Eau, qui rassemble et cartographie l'ensemble des projets accés à l'AEP et à l'assainissement financés par les agences à l'international.

Par ailleurs, nous avons, à l'échelle des six agences, fait un rapport d'activité qui couvre la période du 10^e programme et qui permet d'avoir les grands chiffres clés de ce qui a été réalisé en la matière.

J'en profite tant que j'ai la parole pour vous inviter à prendre connaissance de la vidéo du lauréat des Trophées de l'eau dans la catégorie internationale. C'est le comité de soutien du Cher à Gk-Savar qui a eu récemment son trophée et qui donne un aperçu assez concret du type de réalisations qui sont accompagnées par l'agence de l'eau et qui sont portées par des acteurs de nos territoires, que ce soit des associations ou des collectivités territoriales.

M. TAUFFLIEB :

J'ai présidé cette commission pendant quatre ans. J'y ai trouvé l'application concrète des politiques publiques de l'eau. Nous sommes dans le concret. Nous aidons réellement des territoires qui en ont besoin dans le cadre de la loi qui est la nôtre et dans le cadre de nos réglementations, élargies d'ailleurs pas qu'aux agences de l'eau mais à l'ensemble des acteurs de la solidarité car d'autres organismes interviennent.

L'appel à projets, qui est évoqué enfin depuis le temps que l'on en parle, j'y suis plus que favorable. Il faut que nous y soyons tous favorables parce que ce sont les collectivités, ensemble et solidaires, qui porteront une solidarité internationale. Nous avons tous conscience que ces territoires en ont besoin. Le dire, c'est bien mais le faire, c'est mieux.

Honnêtement, juste au passage pour que les collègues notent l'importance du sujet, finalement dans une modicité de sommes même si c'est quand même beaucoup d'argent, il y a des réalisations très importantes. Hervé Gilliard aujourd'hui et Michel Stein avant nous rendaient régulièrement compte des audits qui étaient faits sur place sur les ouvrages que nous mettons en place, que ce soit dans le cadre des institutionnels ou des associations locales, notamment en Afrique. Je peux vous dire que sur les photos, le visage des enfants qui sourient ou des femmes qui ne vont plus faire des kilomètres pour aller chercher de l'eau, c'est un ravissement pour un modeste membre de la commission que nous sommes au fin fond d'Orléans.

Mme la Présidente :

C'est un joli témoignage.

Mme ROUSSET :

Je voulais des explications complémentaires. Je n'ai pas compris le début de l'exposé. Est-ce un problème entre l'est et l'ouest ?

M. GILLIARD :

Ce sont les membres de la commission qui ont observé cette situation. En effet, nous avons des porteurs de projets qui sont plutôt localisés à l'ouest du bassin, c'est-à-dire que nous avons moins de demandes de collectivités ou d'associations qui sont situées à l'est du bassin. Il y a peut-être une raison, c'est qu'elles déposeraient leurs demandes auprès de l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse. Il y a peut-être aussi le fait, - cela nous a été rapporté par un membre de la commission-, que des syndicats et des collectivités qui seraient plus faibles en taille mobiliseraient moins le 1 % Oudin où une portion de leur budget pour des actions à l'international. C'était le contenu du propos de la présentation.

M. MÉRY :

C'était un complément à ma question qui était : avions-nous commencé avant le 1 % ? Apparemment, c'est non. Nous avons débuté en 2005. Merci pour cette information de bilan et de cartographie. J'irai voir. Je pense en effet qu'il y a eu énormément de travail de fait grâce à ce 1 % depuis 2005. C'est peut-être insuffisamment mis en avant. Quant à votre proposition, M. le Directeur, je n'y avais pas songé mais vous avez eu raison d'attraper cela au vol.

M. GANDRIEAU :

C'est pour compléter ce qui a été dit. Cette cartographie qui montre que le Grand Ouest participe beaucoup à toute cette coopération nous a toujours surpris mais maintenant, nous avons gratté, donc nous avons un peu d'explications. Je tiens à faire la promotion de cette commission même si je n'y participe plus parce que je ne peux pas être présent partout. C'est très intéressant d'y aller. Il faut participer. Il faut que nous donnions. Je salue la mémoire de Jacques Oudin sur cette initiative.

Mme la Présidente :

Je vous propose de passer au vote de manière séparée. Sur la première délibération, pour les 17 dossiers, y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

- *11^e programme d'intervention (2019-2024) - Attribution des aides internationales, humanitaires et de coopération institutionnelle.*
- **Adoptée à la majorité (29 voix pour, 1 abstention).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2021-144 du 4 novembre 2021.

Mme la Présidente :

Sur la deuxième qui consiste à relever le plafond de l'enveloppe initiale pour l'appel à projets inter-agences, y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

- *11^e programme d'intervention (2019-2024) - Appel à projets inter-agences « coopération internationale » « eau et solidarités internationales ».*
- **Adoptée à la majorité (29 voix pour, 1 abstention).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2021-145 du 4 novembre 2021.

PROGRAMMATION 2022-2023 DU PLAN ÉVALUATION 2019-2024

Point « évaluation » de l'ordre du jour

Mme la Présidente :

Il nous reste un point à l'ordre du jour qui est un point d'information par Mme Bruny sur le programme de la commission Évaluation pour 2022-2023.

Mme BRUNY :

La commission Évaluation s'est réunie le 21 septembre 2021. Trois points étaient à l'ordre du jour. Le premier concerne les conclusions des évaluations nationales sur la lutte contre la prolifération des algues vertes et leur prise en compte en Bretagne. Le point 2 concerne les principaux résultats de l'étude sur le coût de l'insuffisance d'actions sur le territoire du Sage du Couesnon (bassin du Couesnon). Ces deux premiers points étaient présentés pour information. Le troisième point était la programmation 2022-2023 du plan d'évaluation.

Les propositions des thématiques à aborder pour 2022-2023 ont été présentées en commission. Les trois propositions faites pour ces prochaines thématiques ont été validées. Elles sont les suivantes :

- l'évaluation de la mise en œuvre et de l'efficacité de l'objectif de solidarité avec les territoires défavorisés ;
- le bilan du partenariat avec les régions et les départements initié en 2019 et 2021 ;
- le bilan des actions sur les captages prioritaires.

Voilà, Mme la Présidente, ce que nous pouvions dire sur ces thématiques qui seront donc l'objet de nos futurs travaux.

Mme la Présidente :

Cela appelle-t-il des questions ou des commentaires ?

M. DORON :

Juste une petite demande de précision même si c'était un dossier qui était traité pour information. C'était par rapport à la notion d'insuffisance d'actions sur l'eau et les milieux dans le cadre des territoires du Sage et bassin du Couesnon. Pouvez-vous apporter quelques éléments d'éclairage particuliers là-dessus ?

Mme BRUNY :

Il s'agissait de voir ce qui ressortait de l'étude socioéconomique sur ce territoire, notamment de faire le parallèle entre les coûts de l'inaction et les coûts si une action était effectivement réalisée. L'étude s'est appuyée sur ce territoire. Elle a comparé sur le moyen terme global deux scénarios, un scénario qui intégrait le coût et les bénéfices de l'ensemble des actions nécessaires à l'atteinte du bon état des eaux et un scénario « continuité », avec les actions actuelles prolongées dans le temps et qui semblaient insuffisantes pour stopper les dégradations.

L'étude a fait ressortir une balance coût/bénéfices en faveur d'actions ambitieuses sur le moyen terme. C'est tout l'intérêt de ce travail d'apporter des arguments sur des questions que certains peuvent se poser légitimement.

Il est à noter qu'une vidéo intègre des témoignages d'acteurs du territoire et servira de support à la communication sur ce sujet. C'est vraiment un levier complémentaire pour inciter à l'action. Les membres de la commission étaient favorables sur ce dossier.

Mme la Présidente :

S'il n'y a pas d'autres prises de parole, questions ou commentaires, je vous propose de terminer notre séance maintenant, en vous remerciant et en vous indiquant que le prochain conseil d'administration aura lieu le 14 décembre. Entre temps, nous avons rendez-vous le 23 novembre pour le prochain comité de bassin. Merci à tous et bonne fin de journée.

La séance est levée à 13h00.

SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
du jeudi 4 novembre 2021
(à 10h00 à l'agence de l'eau Loire-Bretagne)

Membres et assistants de droit

	NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
P	M. ALBERT Philippe	SIGNÉ	Mme LAMOUR Marguerite (à partir de 11h15)
A	M. ALEXANDRE Thierry		
A	Mme AUBERGER Eliane		
P	Mme BERNARD Lydie	SIGNÉ	
P	M. BRIDET Jean-François	SIGNÉ (jusque 12h20)	MME HAAS Betsabée
P	M. BRULE Hervé	SIGNÉ	M. ALEXANDRE Thierry M. SELLIER Guillaume
P	Mme BRUNY Régine	SIGNÉ	
A	M. DALLES Bruno		
P	M. DEGUET Gilles	SIGNÉ	
P	M. DORON Jean-Paul	SIGNÉ	
P	Mme ENGSTROM Régine	SIGNÉ	

	NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
P	Mme GALLIEN Cécile	EN VISIO (jusque 11h45)	
P	M. GANDRIEAU James	SIGNÉ	
A	M. GARCIA Pierre		
R	Mme GOUACHE Florence R. par M. Guillaume CHOUMERT	SIGNÉ	M. DALLES Bruno
A	Mme GRIVOTET Françoise		
A	Mme HAAS Betsabée		
A	M. HABERT Laurent R. par Mme Claire JANIN	SIGNÉ	
P	Mme LAMOUR Marguerite	EN VISIO (jusque 11h15)	
P	M. LE MAIGNAN Gilbert	EN VISIO	
R	M. LOCQUEVILLE Bruno R. par M. Pierre PITON	EN VISIO	M. SPECQ Bertrand M. GARCIA Pierre
A	M. MARQUES Rémy R. Mme BARRE Florence	EN VISIO	
P	M. MERY Yoann	EN VISIO	
P	M. MICHEL Louis	SIGNÉ	
P	M. NOYAU Philippe	SIGNÉ	

	NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
P	M. POIRIER Fredy	SIGNÉ	M. BRIDET Jean-François (à partir de 12h20)
P	Mme RAPOSO Sophie	EN VISIO	
P	M. RIEFFEL Jean-Noël	EN VISIO	
P	Mme ROUSSET Nathalie	EN VISIO	
P	Mme SCHAEPELYNCK Catherine	SIGNÉ	M. VALLEE Mickaël
A	M. SELLIER Guillaume		
A	M. SPECQ Bertrand		
P	M. TAUFFLIEB Eric	SIGNÉ	
A	M. VALLEE Mickaël		
R	Mme VINCE Agnès R. par M. Jérôme GUEVEL	EN VISIO	

MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES	
TOTAL	33

Présents : 26
Dont représentés : 4
Pouvoirs donnés : 7
Absents : 8

Quorum 1 / 2 de 35 = 18

		ASSISTANTS DE DROIT	EMARGEMENT
<i>En présentiel</i>	P	Mme CLERMONT-BROUILLET Florence	SIGNÉ

		ASSISTANTS DE DROIT	EMARGEMENT
	A	M. DINGREMONT Benoît R. par Mme Agnès RIVOISY-MAELASSAF	EN VISIO
<i>En présentiel</i>	P	M. GUTTON Martin	SIGNÉ
<i>En présentiel</i>	P	Mme MONNIER Véronique	SIGNÉ